Pays du Giennois

AGENDA 21

AVRIL 2013

Nouveaux Territoires Consultants 4, Place Franz Liszt 75010 Paris. Tel. 01 44 54 13 65

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

NOTRE AGENDA 21 DE PAYS : 3

ESPRIT ET STRUCTURATION 3

UNE EXIGENCE TRANSVERSALE : UNE GOUVERNANCE RENFORCEE DE LA POLITIQUE DE PAYS 6

AXE DE TRAVAIL A : AMELIORER LES CONDITIONS DU PARTENARIAT INTERCOMMUNAUTAIRE 7

AXE DE TRAVAIL B : RENOUVELER LA REPRESENTATION, LES MISSIONS ET L'ORGANISATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT 9

AXE DE TRAVAIL C : METTRE EN PLACE LE PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 11

DEFI 1 : PRÉSERVER ET GÉRER SUR LE LONG TERME NOS RESSOURCES ET NOS PATRIMOINES 13

ESPRIT GENERAL 14

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 PRÉSERVER ET VALORISER LES DIVERSITÉS NATURELLES ET PAYSAGÈRES A PARTIR DE LA TRAME LIGERIENNE 17

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 PROMOUVOIR LA QUALITE URBAINE 25

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 RENFORCER LA PERFORMANCE DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX 32

DEFI 2 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE A L'ECHELLE DU PAYS 38

ESPRIT GENERAL 39

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 RENFORCER LES VALORISATIONS ECONOMIQUES DU SOCLE AGRO-NATUREL. 43

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5 ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES A L'ECHELLE DU PAYS 49

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6 METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE TOURISTIQUE GLOBALE A L'ECHELLE DU PAYS 53

ORIENTATION STRATÉGIQUE 7 ENGAGER UNE POLITIQUE DE QUALIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES DU PAYS 57

DEFI 3 : RENFORCER LA COHESION SOCIALE 61

SELON DEUX LOGIQUES COMPLEMENTAIRES D'OFFRE DE SERVICES: - L'OFFRE DE PROXIMITÉ - L'OFFRE D'ÉCHELLE PAYS 61

ESPRIT GENERAL 62

ORIENTATION STRATÉGIQUE 8 PROMOUVOIR LES SERVICES A LA POPULATION SELON UNE LOGIQUE PRIVILÉGIÉE DE PAYS : CULTURE, JEUNESSE, SANTÉ 67

ORIENTATION STRATÉGIQUE 9 PROMOUVOIR LES SERVICES A LA POPULATION SELON UNE LOGIQUE PRIVILEGIÉE DE PROXIMITÉ : PETITE ENFANCE, ENFANCE 75

ORIENTATION STRATÉGIQUE 10 PROMOUVOIR UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ A L'ECHELLE DU PAYS 77

L'AGENDA 21 DE PAYS :

ESPRIT ET STRUCTURATION

L'Agenda 21 local est, à l'échelle d'un territoire donné, une démarche volontaire qui vise un **développement économiquement efficace, équitable, solidaire et respectueux de l'environnement**…en d'autres termes un DEVELOPPEMENT DURABLE. Il s'agit concrètement de se poser la question « à mon niveau - collectivité locale, habitant, acteur associatif ou économique…- que puis-je faire pour contribuer à la résolution de problèmes et de déséquilibres qui concernent certes l'ensemble de la planète mais qui exigent un engagement de tous ? »

→ La spécificité d'un Agenda 21 de Pays

Le Pays du Giennois n'ayant pas de compétences propres, son Agenda 21 a donc essentiellement vocation à :

- **faire émerger des orientations stratégiques et principes partagés** à même d'assurer notre développement sur le long terme, tout en reconnaissant les logiques locales spécifiques (ex : bassins de vie) et les grandes entités naturelles (ex : vallée de la Loire) qui caractérisent notre territoire ;
- porter une **dimension dominante d'impulsion et de coordination à l'égard des politiques communautaires et communales**, en gardant à l'esprit que ce sont bien ces dernières, en liaison avec les acteurs de terrain (associations, acteurs économiques, citoyens…) qui, pour l'essentiel, se chargeront de donner vie au programme d'actions Agenda 21.

Un cadre global de réflexion

Suite au Sommet « Rio+20 » de juin 2012, il convient de rappeler que le concept d'Agenda 21 est né lors du sommet de Rio de 1992, en réponse aux craintes portant sur le climat, la raréfaction des sources d'énergies fossiles, les atteintes à la biodiversité ou les inégalités territoriales et sociales. Les 178 États présents alors avaient adopté le programme « Agenda 21 » (« 21 » pour « XXIème siècle »), à mettre en œuvre dans tous les domaines où l'activité humaine affecte l'environnement et à de multiples échelles territoriales.

En France aujourd'hui, se sont plus de 1 000 Agendas 21 qui ont été engagés par les différents niveaux de collectivités locales, de la commune à la région. Des structures privées (entreprises) ou des établissements publics (collèges, lycées, hôpitaux..) réalisent aussi des Agendas 21.

Si ces démarches se veulent singulières et appropriées aux spécificités locales, elles s'inscrivent néanmoins dans un cadre de référence national qui identifie :

➔ ***Cinq grandes finalités***

- *la lutte contre le changement climatique*
- *la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;*
- *la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;*
- *l'épanouissement de tous les êtres humains ;*
- *une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

➔ ***Cinq leviers concernant la démarche***

- *la stratégie d'amélioration continue ;*
- *la participation ;*
- *l'organisation du pilotage ;*
- *la transversalité des approches ;*
- *l'évaluation partagée.*

Notre démarche s'inscrit bien évidemment dans

→ La structure de notre Agenda 21

La stratégie Agenda 21 se structure autour (voir schéma ci-après) :

→ une **exigence transversale visant le renforcement de la gouvernance de la politique du Pays**, à la faveur d'un portage intercommunautaire renforcé et d'une implication renouvelée de la société civile ;

→ **3 grands défis**, **se rapportant respectivement aux patrimoines et ressources, à l'économie, à la cohésion sociale,** étant entendu que ces champs s'interpellent et ne sauraient de ce fait être abordés de manière cloisonnée, mais bien dans le cadre d'une vision globale ;

→ **10 orientations stratégiques ;**

→ **Des axes de travail** adossés à diverses actions « illustratives ».

ARMATURE GÉNÉRALE DE L'AGENDA 21 DU PAYS DU GIENNOIS : SCHEMA DE SYNTHÈSE

UNE EXIGENCE TRANSVERSALE :

UNE GOUVERNANCE RENFORCEE DE LA POLITIQUE DE PAYS

AXE DE TRAVAIL A : AMELIORER LES CONDITIONS DU PARTENARIAT INTERCOMMUNAUTAIRE

ELEMENTS DE CONTEXTE

Un syndicat mixte du Pays du Giennois essentiellement axé sur la gestion du dispositif contractuel régional

Positionnement cohérent avec la finalité première du Syndicat Mixte du Pays du Giennois, le travail de gestion et d'instruction administrative et financière des programmations pluriannuelles issues des différentes générations de contrat de Pays passés avec la Région Centre, constitue la première de ses activités.

A ce titre, les phases d'évaluation des programmations réalisées et de préparation de nouvelles programmations donnent lieu à la mobilisation d'une part, de commissions thématiques de travail des élus, et d'autre part, à la mobilisation de commissions des membres du Conseil de Développement, elles-mêmes organisées selon le même découpage thématique que celles des élus.

Force est de constater néanmoins, une absence de mobilisation des dites commissions hors de ces temps forts d'évaluation et d'élaboration des programmations, même s'il faut noter des initiatives thématiques ponctuelles passées notamment dans les domaines du commerce ou du tourisme par exemple. On soulignera par ailleurs les deux démarches à forte visée stratégique menées actuellement de front, que constituent la présente élaboration de l'Agenda 21 et la mise en œuvre du SCOT du Pays du Giennois.

Les limites de fait de la coopération communautaire actuelle

Diverses limites dans l'action des Communautés de communes du Pays du Giennois sont globalement constatées :

- Des périmètres communautaires qui ne permettent pas toujours d'atteindre les effets attendus de masse critique pour exercer pleinement certaines politiques : la CC du canton de Châtillon/Loire et la CC du canton de Briare regroupent chacune moins de 15 000 habitants.
- Des ingénieries et des capacités d'animation en conséquence limitées : absence d'agents développeurs attitrés sur la CC du canton de Briare ou la CC du canton de Châtillon/Loire.
- Des coopérations intercommunautaires ponctuelles en vue de pallier les limites actuelles : on citera pour illustration le Syndicat Mixte d'Aménagement Rural Berry Puisaye du Loiret entre Briare et Châtillon/Loire (politique de l'habitat; projet de Relai Assistantes Maternelles) ou encore le SPANC commun aux deux intercommunalités.
- Une compétence « développement économique » mise en œuvre partiellement : absence de ZAE communautaire sur la CC de Châtillon/Loire, faible implication des CC sur les politiques complémentaires relevant de l'emploi, de la formation et de l'insertion par l'économique, faible implication communautaire sur le développement touristique…
- Des politiques stratégiques de services à la population faiblement portées jusqu'à ce jour dans le cadre des compétences optionnelles ou facultatives : petite enfance, jeunesse, politiques culturelles, politique de santé…

- Des échanges et des réflexions sur l'évolution du paysage intercommunal dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Loiret qui n'ont pas débouché à ce jour sur des évolutions majeures.

ORIENTATION DE TRAVAIL

La nécessité d'articuler plusieurs maitrises d'ouvrage en optimisant la complémentarité du couple « Syndicat Mixte du Pays du Giennois / Communautés de communes »

Au-regard du paysage institutionnel local en forte mutation, la démarche Agenda 21 doit permettre d'**organiser la multiplicité des configurations de maîtrise d'ouvrage des politiques** à la fois selon les sujets traités mais aussi en fonction de l'affirmation progressive des communautés de communes.

Il s'agit de promouvoir les portages communautaires dans la mise en œuvre des politiques du Pays. Le portage opérationnel des actions par le Syndicat Mixte du Pays du Giennois ou par les communes devraient à terme rester l'exception ou se justifier de par la pertinence de l'échelle territoriale que constitue le Pays. Cette promotion des portages communautaires répond notamment aux exigences du dispositif contractuel régional.

Cette promotion du portage communautaire des politiques suppose une harmonisation accrue dans les compétences exercées respectivement par les trois Communautés de communes du Pays du Giennois. A défaut de fusion entre les EPCI à court et moyen termes, **la définition partagée d'un tronc commun de compétences communautaires** apparaît essentielle de telle sorte que les 3 EPCI se positionnent comme les chevilles ouvrières de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

AXE DE TRAVAIL B : RENOUVELER LA REPRESENTATION, LES MISSIONS ET L'ORGANISATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le Conseil de Développement a été institué lors de la mise en place de la démarche de Pays en parallèle à la constitution du Syndicat Mixte du Pays du Giennois. Sans existence juridique propre, ni règlement interne formalisé, le Conseil de Développement se structure autour de ses quatre commissions selon le même découpage thématique que les commissions de travail des élus.

En dehors des temps d'évaluation et/ou d'élaboration des contrats de Pays dans le cadre de la politique régionale, force est de constater un fonctionnement limité du Conseil de Développement. Seul, le président du Conseil de Développement est membre de droit au bureau du Syndicat Mixte du Pays du Giennois et la distinction initialement souhaitée entre la composition du Conseil de Développement (acteurs non élus) et les élus membres du Syndicat Mixte du Pays du Giennois, ne facilite pas toujours les échanges réguliers entre décideurs des politiques publiques locales et acteurs socioéconomiques.

A l'aune des enjeux repérés et des politiques nouvelles à impulser, il paraît déterminant de replacer le Conseil de Développement au cœur de la stratégie de mobilisation des acteurs du Pays du Giennois.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

La refonte du Conseil de Développement

La mise en œuvre de bon nombre d'axes de travail de l'Agenda 21 est fortement conditionnée par l'implication des acteurs socioéconomiques et des partenaires institutionnels du Pays du Giennois.

Le Conseil de Développement restructuré tant dans sa composition que sur le plan de ses modalités de fonctionnement, permettra de jouer un rôle renforcé d'aiguillon et de catalyseur des dynamiques locales de travail entre les acteurs.

Plusieurs points devront être étudiés :

- Elargissement et renouvellement de la composition du Conseil de Développement ;
- Restructuration des commissions thématiques de travail en fonction des 3 défis et des orientations de travail de l'Agenda 21 ;
- Mise en place d'un dispositif renforcé de dialogue et de collaboration entre le Conseil de Développement et les élus du Syndicat Mixte du Pays du Giennois ;
- Assistance technique dans l'organisation des travaux du Conseil de Développement en lien avec les politiques engagées par les maîtrises d'ouvrages du Pays du Giennois.

La mobilisation du Conseil de Développement sur les axes de travail prioritaires du Pays

La remobilisation du Conseil de Développement devra en priorité se traduire par son implication tout particulièrement sur les 5 axes de travail détaillés ci après :

- Structurer une filière circuits courts alimentaires
- Etablir et mettre en œuvre une stratégie globale de développement touristique à l'échelle du pays
- Accompagner la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Promouvoir les activités d'insertion par l'économique
- Développer une politique de santé et d'accès aux soins

AXE DE TRAVAIL C : METTRE EN PLACE LE PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21

ELEMENTS DE CONTEXTE

L'Agenda 21 se veut être d'abord un « Projet de territoire vivant » dont la réussite repose sur la mobilisation des acteurs dans la durée. Par ailleurs, la mise en œuvre des axes de travail énoncés ci après doit être évaluée en continue, de telle sorte que les décideurs du Pays puissent au fur et à mesure ajuster les actions.

Le cadre de référence national pour l'élaboration et la mise en œuvre des Agenda 21 fixe cinq éléments déterminants pour la reconnaissance et la réussite de ce type de démarche :

- Participation des acteurs du territoire,
- Transversalité des approches,
- Organisation du pilotage,
- Évaluation,
- Amélioration continue.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

La mise en place d'une cellule de suivi-évaluation

En ce sens, l'évaluation de l'Agenda 21 du Pays du Giennois doit être comprise par tous (élus, conseil de développement et services du Syndicat Mixte) comme **un outil de pilotage au service de la mise en œuvre et de l'amélioration dans la durée de cette stratégie**. Quelques principes directeurs en découlent :

- L'évaluation doit être réalisée en continu et pas seulement a posteriori (ex-post) ;
- L'évaluation doit impliquer les élus et les services dans la construction du dispositif puis dans sa mise en œuvre dans la durée ;
- L'évaluation doit demeurer « légère » (elle constitue un outil au service de l'évolution d'une politique et non une fin en soi) au sens ou elle ne doit pas sur-mobiliser dans la durée les élus, membres du conseil de développement et techniciens du Pays.

Pour mettre en œuvre ce dispositif de suivi-évaluation, il est proposé **la mise en place d'une « cellule de suivi-évaluation » de la stratégie Agenda 21.** En référence aux « trois Défis » de la stratégie Agenda 21, la cellule pourra être composée pour chacun d'eux :

- D'un référent élu,
- D'un référent membre du Conseil de Développement,
- D'un référent technique au sein des services du Syndicat Mixte et/ou des Communautés de Communes.

Ces trinômes auront en charge :

- D'établir annuellement une évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 pour les axes de travail qui les concernent ;
- De s'assurer de la mise en œuvre des actions Agenda 21 : état d'avancement, ajustement du projet, résolution des difficultés liées à la mise en œuvre de certains axes de travail… ;

- De proposer la mise en œuvre de nouvelles actions ;
- De proposer une politique de sensibilisation-communication auprès de la population et des partenaires ;
- De proposer des actions relatives à la sensibilisation-formation des agents du Syndicat Mixte et des communautés de communes.

Ils remettront, une fois par an, un rapport présentant l'évaluation et des préconisations en ce sens.

Les premières actions à mettre en œuvre

Le présent Agenda 21 recense la diversité des orientations et axes de travail qui auront vocation à être mise en œuvre au cours des dix prochaines années.

Dans un souci d'opérationnalité, certaines thématiques ont fait l'objet d'un approfondissement dans le cadre de « Groupe de programmation ». Ce travail a permis de flécher **certains axes de travail qui pourront être mis en œuvre au cours des cinq premières années.**

Huit actions thématiques ressortent des travaux :

- 1 – **Etude d'harmonisation des compétences des 3 Communautés de communes** du Pays
- 2 - **Réalisation d'Etudes de diagnostic afférentes aux problématiques liées à la ressource en eau** : diagnostic des milieux aquatiques, diagnostic des systèmes d'alimentation en eau potable, diagnostic sur l'assainissement collectif, diagnostic des besoins de stockage d'eau lié à l'agriculture.
- 3 – Montage de **2 à 3 Opérations pilotes de restructuration de Bourgs Centre**.
- 4 – **Etude d'opportunité et de faisabilité** de mise en place de **circuits courts de commercialisation de produits agricoles**.
- 5 – Mise en place d'un **dispositif mutualisé d'animation économique** entre les 3 intercommunalités : veille et prospection économique, animation commerciale, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- 6 – Mise en place d'un **stratégie de développement touristique globale** à l'échelle du Pays
- 7 – Mise en place d'un **Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays.**
- 8 – Elaboration et mise en œuvre d'un **Schéma de mobilité à l'échelle du Pays**.

Une action transversale en vue de faciliter la mise en œuvre des six actions précitées vise à **accompagner le Conseil de Développement dans sa démarche de refonte et de repositionnement** (cf. Axe de travail B).

DEFI 1 :

PRÉSERVER ET GÉRER SUR LE LONG TERME NOS RESSOURCES ET NOS PATRIMOINES

ESPRIT GENERAL

QUELQUES CONSTATS GÉNÉRAUX…ET DES AMBITIONS A PORTER

Le territoire du Pays du Giennois, sur le plan des ressources naturelles et des patrimoines, présente un profil atypique.

Il ne s'agit pas ici de discuter des atouts et richesses du territoire. Celles-ci apparaissent en effet incontestables, si l'on s'en tient, entre autres choses, à la présence de la Loire, pouvant être qualifiée « de colonne vertébrale » du Pays du Giennois, au positionnement de carrefour de celui-ci, à la variété de ses paysages, ou encore à la densité de son patrimoine « vernaculaire » (ou « petit patrimoine rural »), tout cela étant d'ailleurs localement reconnu à travers la reconnaissance d'espaces remarquables ou sensibles, et à ce titre protégés.

Ecopaysages et patrimoine naturel du pays du giennois

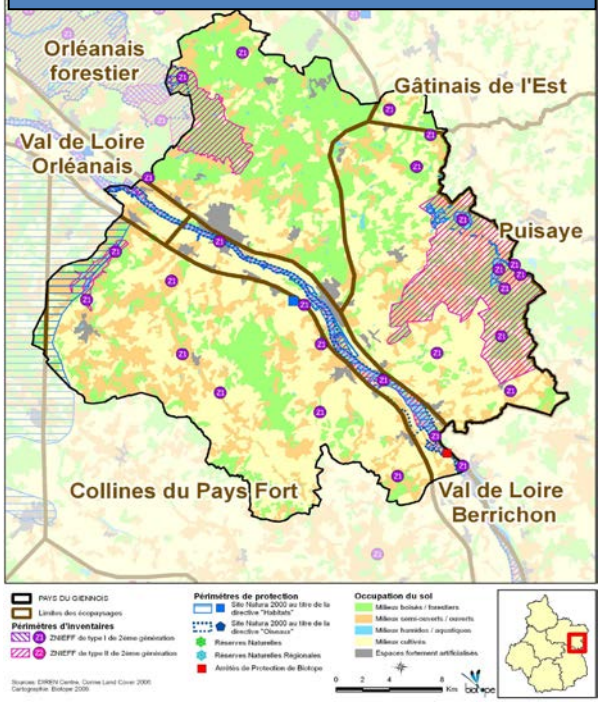

Pour autant, la question des patrimoines et des ressources naturelles au sein du Pays du Giennois est complexe, en premier lieu du fait **d'une cohésion naturelle peu évidente**, comme l'atteste notamment :

- **l'ancrage du territoire sur deux grands bassins hydrographiques** (Seine-Normandie ; Loire-Bretagne) ;
- **son appartenance à plusieurs régions naturelles et géographiques**, soit « pleinement » (Gâtinais/Forêt d'Orléans/Val de Loire) soit plutôt « en frange » (Puisaye / Sologne/Pays Fort/Beauce /Berry).

Régions naturelles du Pays du Giennois

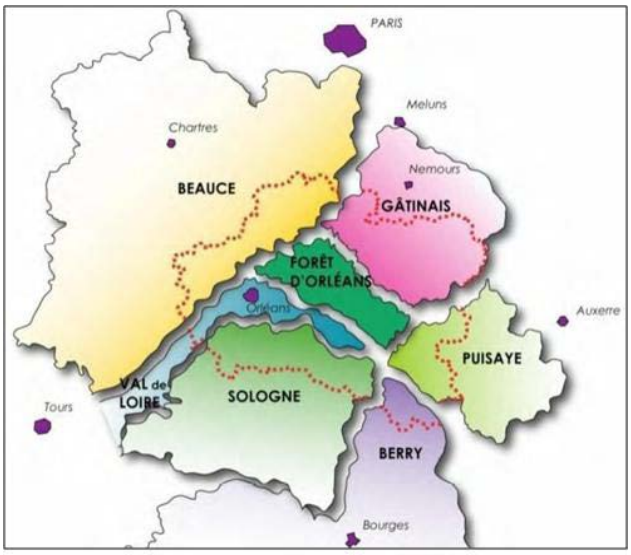

Source : Atlas des paysages/CG45 – Diagnostic du Scot du Pays

Réseau hydrographique du Pays du Giennois

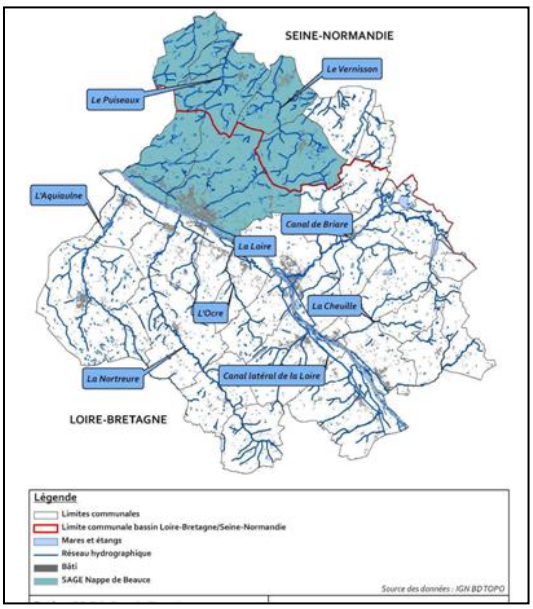

Au-delà de cette difficulté de reconnaissance et d'identification du territoire par le biais de sa géographie et/ou de ces entités naturelles – et cela en dépit de la trame ligérienne - la question des patrimoines et des ressources mérite d'être reconsidérée compte tenu notamment :

- **des difficultés à fédérer les initiatives et les acteurs dans ce domaine**, celles-ci pouvant dans une certaine mesure d'ailleurs être imputées à l'absence de cohésion naturelle du territoire ;
- de la **fragilisation des patrimoines naturels/bâtis**, résultant notamment de l'urbanisation extensive à l'œuvre, mais aussi de la vulnérabilité de certaines ressources, notamment aquatiques ;
- de socles patrimoniaux **peu adaptés à l'évolution de la demande et aux besoins selon une approche « utilitaire »** (ex : parc de logements) ;
- **de potentialités en termes de développement local**, liés notamment à la valorisation économique de ces patrimoines, **apparaissant encore peu mises à profit** (cf. *DEFI 2, Orientation 4*).

Pour autant, le schéma de cohérence territoriale (ScoT) du Pays du Giennois, actuellement en cours d'élaboration, doit être considéré comme une étape importante, selon une entrée « aménagement », pour passer un cap en la matière et faire progressivement évoluer les consciences et nos pratiques.

De manière complémentaire, l'Agenda 21 du Pays visera essentiellement à:

- **renforcer la compréhension par tous de ces enjeux** et sensibiliser les publics ;
- **promouvoir et diffuser les bonnes pratiques**, autour d'une culture partagée d'écocitoyenneté qui reste à construire ;
- **approfondir certaines thématiques encore peu fouillées et/ou fortement impactantes en termes d'attractivité** (ex : énergie ; services environnementaux ; qualité urbaine…) ;
- **impulser et accompagner la nécessaire mutation de notre parc de logements**, en s'appuyant sur le ScoT en cours d'élaboration ;
- soutenir les **approches partenariales et fédératrices dans un cadre territorial élargi**, notamment à l'échelle du Pays du Giennois ;
- **promouvoir les approches décloisonnées et la vision globale des problématiques** (ex : milieux naturels / milieux urbains à travers la trame verte ; eaux superficielles / eaux souterraines / gestion des eaux pluviales, à travers, à terme, des politiques de gestion concertée et intégrée de l'eau...)
- **rechercher un équilibre entre préservation** – sachant qu'il s'agit là d'un des objectifs principaux du ScoT - **et valorisation.** Il ne s'agira donc pas nécessairement de « sanctuariser le vivant », mais bien autant que possible de renforcer la vocation identitaire et fédératrice des patrimoines et notamment de la Loire, d'organiser la mise en cohérence des usages et de s'appuyer sur les approches de « développement économique responsable », liées par exemple à la structuration d'éco-filières ou de tourisme vert.

UN DEFI A RELEVER EN S'APPUYANT SUR 3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET 8 AXES DE TRAVAIL

Pour relever le défi lié à la valorisation et à la préservation sur le long terme de nos ressources et patrimoines, le Pays du Giennois s'engage sur trois orientations stratégiques, déclinées elles mêmes en huit axes de travail.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	*AXES DE TRAVAIL*
PRÉSERVER ET VALORISER LES DIVERSITÉS NATURELLES ET PAYSAGÈRES A PARTIR DE LA TRAME LIGERIENNE	Renforcer la **gestion durable de la ressource en eau** selon une logique de bassin versant (Loire Bretagne ; Seine-Normandie)
	Promouvoir et accompagner une **gestion durable des espaces ligériens et autres sites d'intérêt écologique**
	Favoriser **l'appropriation des espaces ligériens/de la biodiversité**
PROMOUVOIR LA QUALITÉ URBAINE	Promouvoir des démarches intégrées de **reconquête des centres bourgs**
	Adapter et diversifier le parc de logements
	Renforcer la **performance énergétique du bâti**
RENFORCER LA PERFORMANCE DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	**Réduire la production de déchets et renforcer les valorisations locales**
	Optimiser les services de l'eau : alimentation en eau potable, assainissement

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1
PRÉSERVER ET VALORISER LES DIVERSITÉS NATURELLES ET PAYSAGÈRES A PARTIR DE LA TRAME LIGERIENNE

CONTEXTE ET ENJEUX

▪ Une richesse naturelle et paysagère notable

→ ***Le Pays du Giennois, « carrefour naturel »***

La richesse patrimoniale et naturelle du Pays du Giennois découle de sa position de « carrefour naturel » entre plusieurs régions naturelles et géographiques (cf. ci-avant), donnant lieu à un foisonnement de milieux, paysages et habitats favorables à la biodiversité.

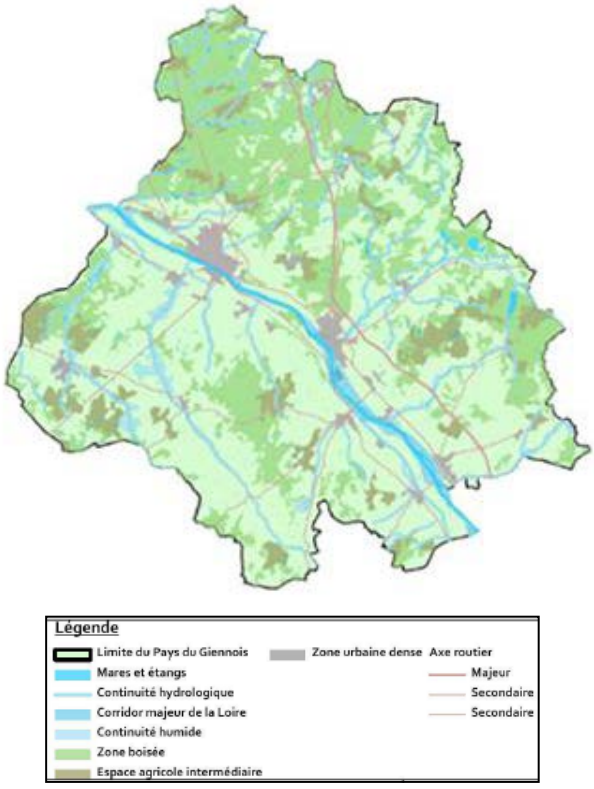

Source : État initial de l'environnement, Scot du Pays du Giennois – IGN BD TOPO

Le Pays du Giennois, mosaïque d'espaces naturels et d'entités paysagères

- ***Les vallées**, dont celle de la Loire, haut lieu pour la biodiversité*
- ***Les milieux boisés***
  - *37% de l'occupation du territoire*
  - *Les grands ensembles boisés du Nord prolongeant la forêt d'Orléans*
  - *Une diversité en termes de composition végétale et de ypes de gestion*
  - *Des interconnexions avec les milieux humides*
- ***Les milieux humides** : étangs, ripisylve, mares, grèves, îles ligériennes, tête de bassin versant et petit chevelu au Nord, vallées humides au Sud…*
- ***Les prairies permanentes et les zones bocagères**, rattachées à la trame agricole et en particulier aux activités d'élevage*
- ***Des entités paysagères reconnues** : : vallée de la Loire (Val sous coteaux), vallons du Berry, plateau de la Sologne orléanaise, massif des choux (forêt d'Orléans), Puisaye…*

→ ***Un réseau dense de corridors écologiques***

Un corridor écologique est un ensemble d'habitats ou d'éléments paysagers reliés entre eux et permettant la propagation et la circulation des espèces végétales et animales. Les corridors écologiques constituent les voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les « réservoirs de biodiversité ».

On notera en particulier sur notre territoire :

- les continuités constituées par le réseau hydrographique et les vallées auxquels sont rattachés divers milieux (vallons humides, ripisylve, étangs, boisement alluviaux…). De ce point de vue, la vallée de la Loire peut être considérée comme un axe majeur abritant les espèces et favorisant leurs déplacements ;
- les « continiums » boisés et forestiers ;
- les zones bocagères et prairiales, abritant de nombreux oiseaux et constituant des axes privilégiés de déplacement des grands mammifères.

Il est à noter que quatre « zones nodales d'intérêt supra-régional » ont été repérées au sein du Pays du Giennois, dans le cadre de cartographie du réseau écologique réalisé par la région Centre.

Source : Région Centre

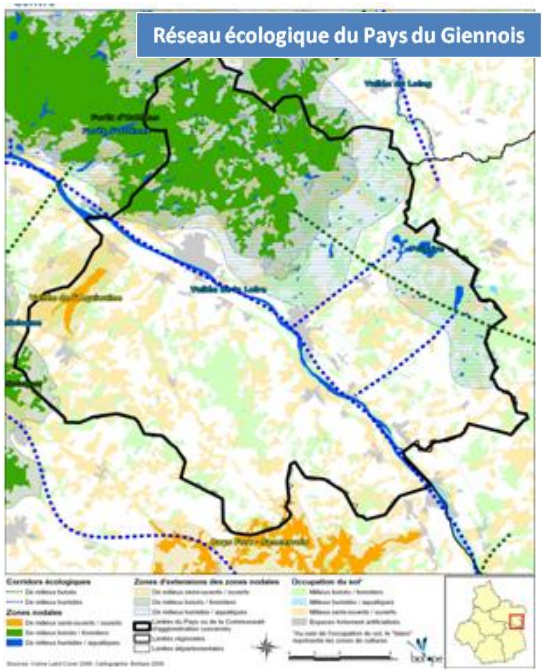

→ ***Un réseau hydrographique s'organisant principalement à partir de la Loire…mais morcelé entre deux grands bassins versants***

Traversant le territoire et s'écoulant du Sud-Est vers le Nord-Ouest au sein d'un bassin versant composé de divers affluents (l'Aquiaulne, la Nortreure, l'Ocre, la Trezée…), la Loire tient une place à part au sein du Pays du Giennois.

Pour autant, certaines communes du Nord du territoire sont rattachées au bassin versant Seine-Normandie, et plus précisément à celui du Loing. Différents cours d'eau prennent ainsi leur source dans cette partie du territoire (le Puiseaux ; le Vernisson…).

→ ***La prépondérance du « petit patrimoine rural »***

Le petit patrimoine rural (chapelles, ponts, moulins, puits…) tient une place prépondérante au sein de notre territoire, non seulement en tant que marqueur de notre histoire, de notre ruralité, de nos paysages, mais aussi comme révélateur de notre appartenance à diverses entités géographiques.

▪ Des patrimoines et une biodiversité fragilisés

Si notre territoire recèle des patrimoines et une biodiversité remarquables, ceux-ci apparaissent aujourd'hui fragilisés **par l'artificialisation des milieux, l'urbanisation extensive, la fragmentation des habitats**, etc...

Si ces phénomènes s'observent couramment à l'échelle du territoire national, on notera certains points de préoccupation plus spécifiques à notre territoire, parmi lesquels :

- **le fractionnement des forêts** (« solognisation »), notamment au Nord du territoire, impactant significativement les logiques écologiques liées aux milieux boisés ;
- **les problématiques liées à la vallée de la Loire** : abaissement du lit, générant notamment un enfrichement des grèves/ilots et une perte du caractère humide; artificialisation des abords… ;
- **les menaces pesant sur les prairies et le bocage agricoles**, du fait notamment de l'extension des monocultures céréalières ;

- **la dégradation de la qualité des eaux souterraines**, en particulier au Sud du territoire, liés à certains paramètres de pollutions bien identifiés (ex : nitrates, pesticides…) ;
- **des difficultés liées à certaines pénuries d'eau**, ressenties notamment par la profession agricole ;
- les interrogations portant sur la **pérennité et l'intégrité du petit patrimoine rural**.

▪ Des politiques à l'œuvre encore limitées et apparaissant peu impulsées et/ou relayées localement

→ *Des inventaires ou des réglementations protectrices ciblant des espaces remarquables ou sensibles*

Au-delà des nombreuses espèces protégées aux échelles régionales, nationales ou européennes – et qui le sont donc de fait sur notre territoire - certains espaces remarquables ou sensibles sont reconnus comme tels via des inventaires dédiés, ou jouissent de statuts de protections spécifiques, qui peuvent dans certains cas se superposer (c'est le cas par exemple de la vallée de la Loire, des étangs de la Puisaye ou de la forêt d'Orléans, qui cumulent différents statuts protecteurs). Dans l'éventail des classements recensés au sein du Pays du Giennois, on notera ainsi en particulier :

- les zonages d'inventaires du patrimoine naturel : 34 zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ou « ZNIEFF ») – la grande majorité de ces espaces coïncidant avec des zones humides et/ou des boisements – dont 5 de type « II » ; 2 zones importantes pour la conservation des oiseaux (ou « ZICO ») ;
- un arrêté de protection de biotope (« Site des Sternes naines et Pierregarin ») s'étendant sur plus de dix communes ;
- le réseau « Natura 2000 » composé de 5 sites au titre de la directive européenne « Habitats » et de 2 sites au titre de la directive « Oiseaux ».

Zonage de protection – Pays du Giennois

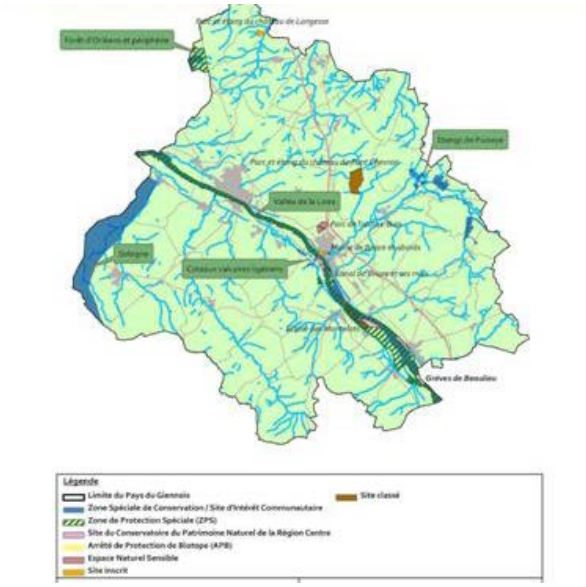

Zonages d'inventaire – Pays du Giennois

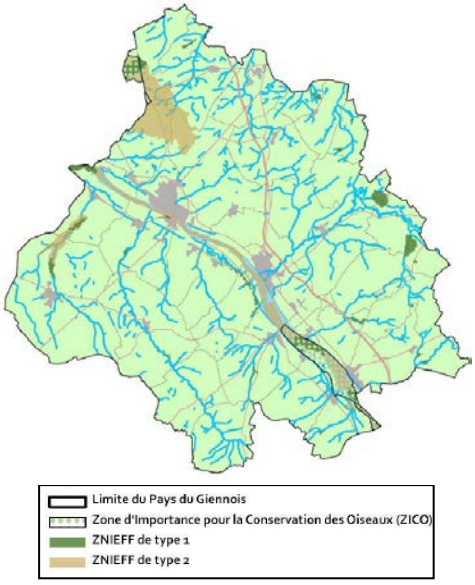

Source : Etat initial de l'environnement, Scot du Pays du Giennois – IGN BD TOPO

→ ***La faiblesse de la gestion concertée de l'eau***

Quel que soit le bassin hydrographique concerné, nos politiques de l'eau pâtissent du fait qu'elles ne peuvent à ce jour s'appuyer sur aucun outil permettant de tendre vers des approches de gestion globale et partagée de la ressource, du type schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrat de rivière, etc…

On notera néanmoins l'entrée en vigueur, prévue en 2013, du SAGE de la nappe de la Beauce, qui concernera au Nord de notre territoire sept communes (la Bussière, le Moulinet sur-Solin, Langesse, Les Choux, Boismorand, Gien, Nevoy).

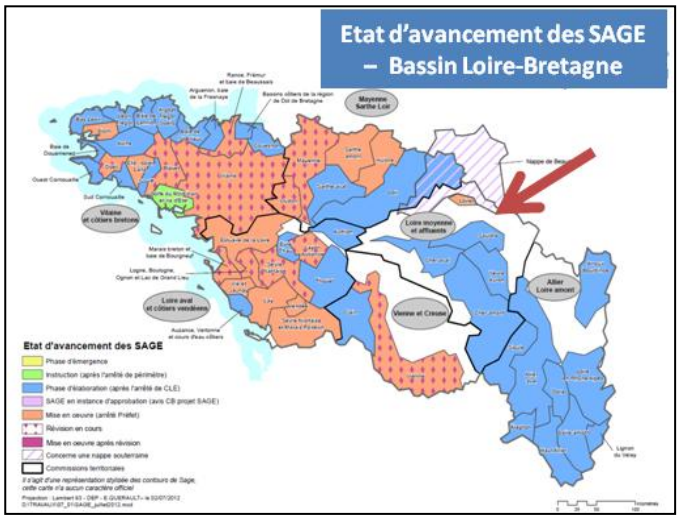

Source : Agence de l'Eau Loire Bretagne

→ ***La faiblesse des approches partagées à l'échelle du Pays du Giennois et/ou au niveau des CC***

Globalement, la richesse écologique et patrimoniale du territoire apparaît encore faiblement appréhendée localement, comme en témoigne en particulier :

- l'absence d'outils « directeurs » de type Charte de l'Environnement, élaborée et mise en œuvre à l'échelle du Pays du Giennois…à mettre en perspective avec l'absence de « culture écologique » partagée entre les différentes parties prenantes autour de bonnes pratiques communes ;
- une certaine méconnaissance des milieux/de la biodiversité (ex zones humides, continuités écologiques…) à l'échelle du Pays du Giennois ;
- des prises de compétences communautaires limitées sur ces thématiques (ex : maîtrises d'ouvrage en ce qui concerne la gestion d'espaces remarquables ou sensibles) ;
- le fait que le chantier de la trame verte et bleue, amorcé à l'échelle régionale, n'ait pas encore été ouvert sur notre territoire ;
- la faible valorisation économique et sociale des patrimoines…et symétriquement une appropriation de ceux-ci par les populations locales aparaissant limitées.

Rappelons toutefois que le ScoT en cours d'élaboration représente une étape importante pour passer un cap en la matière en complémentarité avec l'Agenda 21 du Pays du Giennois.

AXE DE TRAVAIL 1 : RENFORCER LA GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU SELON UNE LOGIQUE PRIVILÉGIÉE DE BASSIN VERSANT

OBJECTIFS

Nos politiques de l'eau se caractérisent par leur morcellement et divers cloisonnements, que ce soit sur le plan territorial ou entre les domaines d'intervention (AEP, assainissement…).

Pour passer un cap et viser une gestion réellement durable de la ressource, il conviendra de privilégier à l'avenir les approches globales à l'échelle des (sous-) bassins versants, celles-ci étant en effet de nature à responsabiliser les acteurs, anticiper ou résoudre d'éventuels conflits d'usage, rechercher le meilleur équilibre entre valorisation et préservation, favoriser une vision intégrée et décloisonnée.

Au-delà de ces approches globales, des actions volontaristes devront être envisagées pour limiter les pollutions diffuses des milieux aquatiques et sécuriser la gestion quantitative de la ressource en eau.

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. ***LA PROMOTION DE DÉMARCHES INTÉGRÉES ET CONCERTÉES DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU***

- La promotion de **démarches « concertées »** - c'est-à-dire visant à impliquer de manière convergente l'ensemble des usagers de l'eau - **et « intégrées »** - à savoir tenant compte à la fois des paramètres qualitatifs et quantitatifs (réserves en eau ; risque inondation…), des ressources souterraines et superficielles, de certains usages prioritaires (ex : AEP)…Pour ce faire et en préalable, **des « études diagnostic de milieux aquatiques » seront réalisés**, en liaison avec les Agences de l'eau.
- Dans cet esprit, l'opportunité sera étudiée **d'engager un travail spécifique avec l'ensemble des acteurs concernés relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau**, en rapport en particulier aux usages agricoles. Cela pourrait conduire à réaliser une « photographie » des réserves foncières disponibles pour le stockage de l'eau, de mener une réflexion autour des modalités de mise en réseau des réserves d'eau, de promouvoir une agriculture moins consommatrice d'eau (diversification des productions fourragères, instauration de nouvelles pratiques…)
- **Une réflexion sera menée sur l'opportunité de se doter d'outils adaptés, une fois les études diagnostic réalisés** : schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrat territorial de bassin versant…

  De tels outils conféreraient l'impulsion nécessaire aux politiques de gestion concertée de l'eau sur le territoire, permettraient de doter ces politiques d'une force juridique pouvant se révéler indispensable et faciliteraient l'émergence de maîtrise d'ouvrage opérationnelles en capacité de porter les actions et de les coordonner : entretien de cours d'eau, planification des usages en fonction de l'état de la ressource, traitement des rejets et limitation des pollutions diffuses…
- **Des rapprochements seront à favoriser auprès des Agences de l'eau (**Loire-Bretagne ; Seine-Normandie), et cela de manière concertée, pour faire remonter les attentes et difficultés du terrain, mais aussi pour anticiper et cerner les règles de financements (découlant du IXème Programme en particulier), et faire valoir sur ce plan les intérêts du territoire.

2. ***UNE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES A CONFORTER AU NIVEAU DES POINTS DE CAPTAGE***

- L'impulsion d'actions proactives de protection de la ressource en eau souterraine au niveau des captages : réflexions sur les périmètres de protection ou sur l'opportunité de renforcer leur contrôle…
- La promotion des études BAC (« bassin d'alimentation des captages ») à l'échelle en particulier des captages qualifiés de « prioritaires » afin de repérer les zones vulnérables et d'identifier cet enjeu dans les plans locaux d'urbanisme

3. ***LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES***

- Différents publics à viser (agents des collectivités, habitants; agriculteurs…) auprès desquels promouvoir les « bonnes pratiques » : gestion différenciée des espaces verts ; entretien durable » des espaces publics et de la voirie ; jardinage éco-responsable…
- Une diffusion des bonnes pratiques qui pourrait s'opérer par un repérage des initiatives déjà à l'œuvre et un travail de sensibilisation / formation / communication, le cas échéant en liaison avec le tissu associatif

AXE DE TRAVAIL 2 : PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER UNE GESTION DURABLE DES ESPACES LIGERIENS ET AUTRES SITES D'INTERET ECOLOGIQUE

OBJECTIFS

Le diagnostic réalisé a mis en évidence une situation paradoxale, au sens où nos richesses paysagères et écologiques demeurent dans une certaine mesure hermétique au territoire, en termes notamment de connaissance ou de politiques locales mises en œuvre.

Le chantier est de taille et le contexte économique actuel pourrait attiser les tentations de reléguer ces questions au second plan...si ce n'est que, précisément, cet Agenda 21 est là pour nous rappeler que le développement durable de notre territoire ne pourra s'envisager ainsi. Il nous faut au contraire nous intéresser à la manière, entre autres :

- d'améliorer notre connaissance de ces patrimoines : caractérisation des milieux et des espèces ; appréciation des enjeux, à différentes échelles…;
- de rendre compatibles les activités humaines et la préservation des milieux naturels, selon une logique intégrée (ainsi par exemple, la réhabilitation du bâti ancien, en limitant les phénomènes d'étalement urbain, contribuera à préserver les espaces naturels) ;
- d'aller au-delà des logiques strictes « d'entretien », pour nous orienter vers des approches plus ambitieuses de préservation, de gestion, de restauration et de mise en valeur ;
- de nous doter des outils de gestion pertinents, le cas échéant innovants, à l'échelle communale, communautaire ou du Pays.

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. ***LA CAPITALISATION A L'ECHELLE DU PAYS DES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE***

- L'approfondissement de la connaissance de la biodiversité locale et des réalités écologiques en complémentarité des éléments existants à ce jour (ex : inventaires ZNIEFF ; cartographie du schéma régional de cohérence écologique...) :
  - valorisation collective des éléments de connaissance disparate ;
  - réalisation le cas échéant d'inventaires spécifiques portant sur des enjeux locaux considérés comme prégnants (ex : zones humides ; plantes invasives…) ;
  - en s'appuyant sur le ScoT du Pays, qui a vocation à définir dans les grandes lignes les continuités écologiques à préserver/restaurer, affinement de la cartographie

régionale des corridors écologiques en vue d'identifier les secteurs sensibles à enjeux.

- L'engagement d'un travail de « porter à connaissance », d'explicitation des enjeux et de sensibilisation des communes (élus et techniciens) pourrait être réalisé : modules de formation, sorties de terrain…

2. ***LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LA BASE DU FUTUR SCOT DE PAYS***

- Volets connaissance (affinent de la cartographie régionale) et sensibilisation : voir ci-dessus
- Volets formation et accompagnement : mise à disposition d'outils réglementaires, méthodologiques et techniques au profit des collectivités
- Intégration des zonages et réglementations adaptés dans les documents d'urbanisme locaux (PLU)
- Mise en place d'outils fonciers pour des espaces spécifiques et sensibles; promotion d'approches partenariales innovantes (voir ci-dessous)

3. ***LA PROMOTION D'UNE GESTION RENOUVELÉE DES ESPACES NATURELS***

N.B. : ce chantier s'imbriquera pour partie avec celui portant sur la trame verte/bleue

- La promotion d'une gestion des espaces naturels selon des logiques contractuelles et innovantes. Ainsi, l'opportunité de développer sur les bords de Loire le pastoralisme - en ciblant des brebis de race locale -, en vue notamment de favoriser l'entretien naturel de ces espaces, sera approfondie. Ces actions seront conçues et mises en œuvre en liaison avec les acteurs qualifiés (ex : Conservatoire des Espaces Naturels) et le cas échéant en s'appuyant sur les projets de partenariat en cours entre la CDCG et les agriculteurs
- L'engagement d'une réflexion l'opportunité d'impulser des politiques foncières volontaristes pour préserver/valoriser les espaces naturels, à l'échelle intercommunale en particulier : acquisitions foncières ; préemption de sites naturels ouverts au public…)
- La question liée à la place des véhicules motorisés (dont les quads) au sein des espaces naturels pourra faire l'objet d'une réflexion partagée à l'échelle du Pays et le cas échéant en liaison avec les acteurs du tourisme

4. ***LA PRESERVATION/MISE EN VALEUR DES ENTITES PAYSAGERES***

- L'approfondissement de l'opportunité d'élaborer une Charte paysagère et du petit patrimoine à l'échelle du Pays du Giennois, entendue comme une démarche volontaire et concertée visant à :
  - approfondir la connaissance des paysages du territoire ;
  - élaborer un projet de protection/valorisation/restauration du patrimoine paysager ;
  - définir les moyens à mettre en œuvre par les différents acteurs territoriaux afin de satisfaire des objectifs de qualité paysagère.

AXE DE TRAVAIL 3 : FAVORISER L'APPROPRIATION DES ESPACES LIGERIENS ET DE LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIFS

Au-delà de l'approfondissement de la connaissance des patrimoines naturels et des actions de sensibilisation/formation/accompagnement qui pourront être menées auprès des agents publics/des élus, la question de savoir de quelle manière nous pouvons favoriser l'appropriation de la biodiversité et de la nature par le plus grand nombre (habitants et visiteurs) mérite d'être

posée. En d'autres termes, comment renforcer à l'avenir les conditions d'accessibilité psychologique et physique à ces patrimoines ?

Trois grands leviers seront mobilisés :
- les actions à dimension pédagogique et d'accompagnement, visant à promouvoir les espaces naturels et à faciliter leur découverte ;
- les aménagements des bords de Loire, devant compte tenu du statut particulier du fleuve et de son ancrage géographique prépondérant au sein de notre territoire ;
- les actions à vocation récréative et/ou événementielle, le plus souvent à forte dimension sociale.

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. LA PROMOTION ET LE SOUTIEN DES ACTIONS DE DÉCOUVERTE ET DE SENSIBILISATION

- La valorisation de la biodiversité locale en lien avec le cadre de vie ou le développement touristique, à travers le soutien aux actions d'animation / d'aménagement au profit du grand public : sentiers de découverte/d'interprétation ; postes d'observation…
- Une réflexion pourra être engagée à l'échelle du Pays sur les aspects information/communication liés aux manifestations de promotion et de valorisation existantes (ex : « journée de la nature »)

2. LE SOUTIEN AUX OPERATIONS D'AMENAGEMENT DES BORDS DE LOIRE

- Au-delà des actions de découverte/de sensibilisation ou des aménagements à tourner prioritairement vers le développement du tourisme (ex : sentiers de randonnée), l'enjeu consistera à renforcer les connexions entre les espaces urbains et la Loire ainsi que la bonne intégration de celle-ci dans la ville
- Suite aux études réalisées, ces aménagements pourront notamment donner lieu à :
  - la mise en place de « petits » aménagements urbains : mobilier, postes d'observation…
  - la promotion des circulations douces « fonctionnelles » en écho à la « Loire à Vélo » : cheminements piétonniers, pistes cyclables…
  - au développement d'une signalétique adaptée et homogène : valorisation des patrimoines et des paysages, promotion des commerces…
  - à une « vie » récréative et culturelle autour du fleuve (voir ci-après)

3. LE SOUTIEN AUX EVENEMENTIELS ET INITIATIVES RÉCRÉATIVES

- La promotion et le soutien des événementiels et animations autour de la Loire : plages estivales, animations culturelles, animations commerciales
- La promotion des activités et loisirs autour des canaux et des écluses

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2
PROMOUVOIR LA QUALITE URBAINE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ENJEUX

Une urbanisation extensive à l'œuvre

Le territoire du Pays du Giennois n'est pas le creuset d'une diffusion périurbaine à partir de pôles métropolitains ou d'agglomération de rayonnement régional, ce qui le prémunit de certaines dérives (sur-consommations foncières massives et systématisées ; menaces liées au phénomène de territoire-« dortoir »…). Pour autant, au-delà de l'urbanisation historiquement privilégiée le long de la Loire, une **dynamique de périurbanisation interne, notamment autour de Gien et plus particulièrement au nord-ouest du territoire s'est affirmée progressivement** pour se renforcer au cours de la dernière décennie.

Cette périurbanisation interne révèle une **logique d'urbanisation extensive** à laquelle sont associés les phénomènes classiques suivants :

- la **dispersion de l'habitat**, impactant la qualité de l'environnement et des paysages ;
- la **prédominance du lotissement pavillonnaire**, en tant que forme constructive privilégiée, qu'il convient également de relier au phénomène de décohabitation observée sur le territoire (voir ci-après).

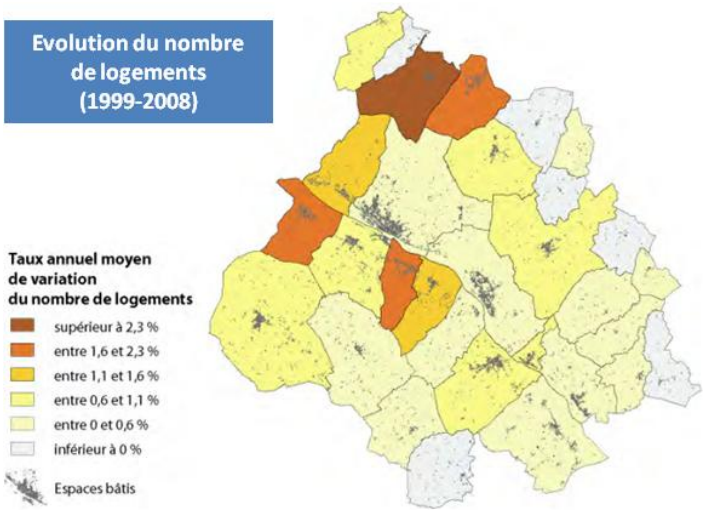

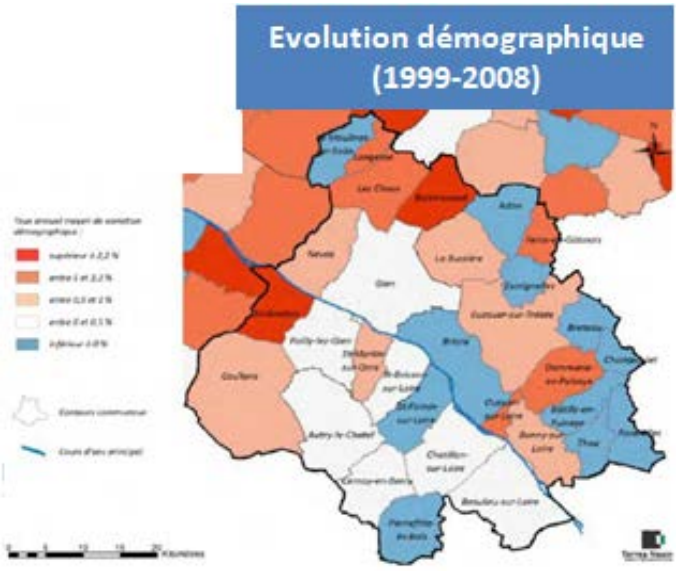

Sources (pour les deux cartes) : Diagnostic du ScoT du Pays - INSEE

Cette urbanisation extensive doit de surcroit être mise en perspective avec la **faiblesse de l'offre de « circulation douce »** (ex : piste cyclable) sur le territoire du Pays, y compris au sein des principaux pôles urbains.

Pour autant, sur ces enjeux, il convient de rappeler l'étape décisive que marquera l'adoption du Schéma de cohérence territoriale (ScoT) du Pays du Giennois pour apporter des réponses innovantes et adaptées.

▪ Un parc de logements paraissant peu adapté aux besoins…en l'absence à ce jour de politiques fortes sur l'habitat

→ *Un profil « uniforme »…d'où un manque potentiel d'attractivité résidentielle*

Le parc de logements du Pays du Giennois se distingue par une certaine uniformité, révélant en particulier :

- une prédominance très marquée de **l'habitat individuel** ;
- des logements en majorité de **grande taill**e (2/3 environ de 4 pièces ou plus sur le total de logements) ;
- une majorité de **propriétaires occupants** (2/3 environ des logements)…**au détriment du marché locatif** ;

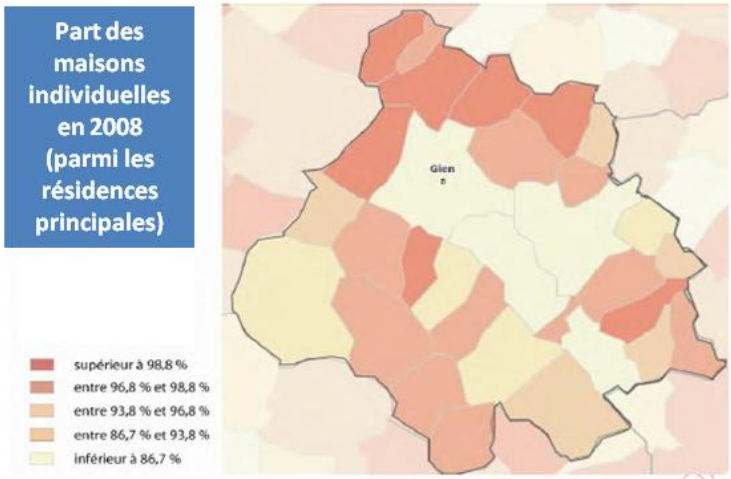

Source : Diagnostic du ScoT du Pays - INSEE

- une **offre résidentielle ciblée** au profit de publics « vulnérables (ex : personnes âgées et/ou handicapées ; jeunes en insertion professionnelle ; publics en situation de précarité sociale économique) **apparaissant incomplète** eu égard aux besoins supposés ou recensés.

Ces caractéristiques interrogent sur l'attractivité résidentielle réelle du territoire au regard de son offre de logements, sur sa capacité à offrir un « parcours résidentiel » au profit par exemple des jeunes ménages entrant dans la vie active et de s'adapter à des besoins nouveaux, évolutifs et/ou spécifiques (ex : personnes seules, familles monoparentales, ménages sans enfants, populations vulnérables…)

→ *L'absence de stratégies globales sur l'habitat*

L'absence à ce jour de stratégies globales sur l'habitat adossées à des outils ciblés (ex : Plan Local de l'Habitat) que ce soit au niveau communautaire et/ou du Pays du Giennois, peut expliquer, au moins en partie, les carences observées.

Il est à noter que le **ScoT en cours d'élaboration aura vocation à formuler des grandes lignes directrices sur l'habitat** (volumes de logements à construire dans les prochaines années ; grands termes de la diversification à promouvoir ; première spatialisation…). Ces premiers fondements ne sauraient suffire pour autant à enclencher une politique globale de l'habitat.

▪ Une urbanisation révélant des points de vulnérabilité…et conduisant à s'interroger sur sa « durabilité »

→ *Une vulnérabilité sous plusieurs aspects*

La vulnérabilité de l'urbanisation du Pays du Giennois se matérialise en particulier par :

- **la « dévitalisation » du cœur aggloméré de certains bourgs au proft de l'urbanisation extensive** : évasion résidentielle ; perte de vitesse sur le plan économique ; dégradation globale des patrimoines bâtis et équipements…

- un **parc immobilier ancien et en partie dégradé**, d'où des enjeux forts portant notamment sur:
  - sur la performance énergétique des constructions : logements ; équipements publics…
  - l'adaptabilité, le confort et la salubrité des bâtiments et logements ;
- **l'exposition aux risques d'inondation** :
  - un aléa et des enjeux forts, compte tenu notamment de l'urbanisation historiquement privilégiée dans le lit majeur de la Loire ;
  - des usages ou services ayant été récemment et durablement impactés (ex : captages d'eaux souterraines destinés à l'alimentation en eau potable)

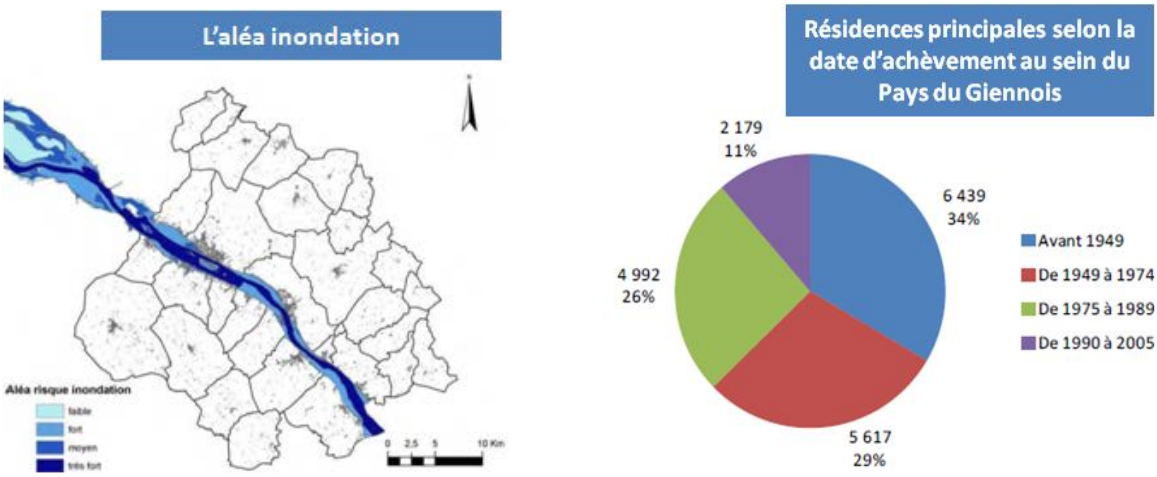

Source : Diagnostic du ScoT du Pays du Giennois

→ ***Des politiques à l'œuvre apparaissant toutefois globalement encore incomplètes ou inabouties***

La vulnérabilité de notre urbanisation est un facteur de préoccupation important, ayant conduit à engager certaines politiques ciblées.

Ainsi, des **politiques de reconquête des centres-bourgs et de réhabilitation du bâti existant** ont été mises en œuvre aux échelles communautaires (CCDG) ou intercommunautaires (CC Briare – CC Châtillon), à la faveur **d'opération d'amélioration de l'habitat** (OPAH). Si ces démarches présentent des bilans mitigés, **l'OPAH « nouvelle génération » actuellement menée sur la CDCG** et fortement portée par cette dernière aux côté d'autres acteurs publics (CG 45, ANAH), paraît emblématique d'une prise de conscience partagée et d'une volonté forte de faire face à ces enjeux.

En ce qui concerne le risque inondation, il convient de rappeler que, sous l'impulsion de l'État, le territoire est couvert en **Plan de prévention du risque d'inondation** (PPRI du Val de Gien ; PPRI du Val de Briare), qui devraient être révisés prochainement. Pour autant, au-delà de ce strict cadre réglementaire, la « culture partagée » du risque inondation apparaît encore peu tangible sur le territoire du Pays du Giennois.

Enfin, il est à noter globalement que, au-delà des OPAH mises en œuvre, **les enjeux cruciaux liés à la performance énergétique du bâti apparaissent à ce jour avoir été peu explorés,** que ce soit aux échelles du Pays ou de proximité. De ce point de vue, la volonté exprimée par l'Espace Info-Énergie porté par l'ADIL 45 de renforcer son ancrage territorial doit être considéré comme une occasion de passer un cap en la matière.

AXE DE TRAVAIL 4 : PROMOUVOIR LA RECONQUÊTE DES CENTRES BOURGS EN FAVORISANT LA QUALITE DES URBANISATIONS

▪ LES OBJECTIFS A POURSUIVRE

Au-delà de la portée politique du ScoT du Pays du Giennois et de la valeur ajoutée supposée, en soi, d'un tel document de planification, celui-ci nécessitera avant tout d'être mis en œuvre localement. Cette mise en œuvre interpellera fortement les communes - dépositaires en dernier ressort du droit des sols -, que ce soit en termes de planification urbaine (mise en cohérence des plans locaux d'urbanisme) de politiques patrimoniales / d'aménagement à mettre en œuvre ou d'outils à mobiliser (ex : réserves foncières, droit de préemption…).

Dans ce domaine, la reconquête/requalification des centres-bourgs paraît prioritaire, compte tenu bien sûr des phénomènes de dévitalisation repérés, mais aussi plus globalement pour promouvoir des modes alternatifs d'urbanisation, compte tenu des coûts exorbitants – aussi bien sur le plan économique, social qu'écologique – générés par les pratiques actuelles (étalement urbain et dispersion de l'habitat, surconsommation d'espace, banalisation du paysage, faible performance énergétique et environnementale des constructions…).

Pour ce faire, deux types d'actions seront privilégiés.

→ ***Le soutien à des opérations pilotes de restructuration / requalification des centres-bourgs dans une logique d'éco-quartier***

- L'objectif principal sera, en s'inscrivant dans une logique de densification, de valoriser l'espace « perdu » (dent creuse, friche…) et de « retraiter » le bâti existant
- Il s'agira de parier sur le caractère démonstratif et les vertus d'exemplarité de ce type d'opérations « pilotes », de façon à susciter l'appétence des acteurs et promouvoir progressivement une culture commune d'écologie urbaine

→ **La mise en œuvre et/ou la poursuite des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH)**, l'objectif principal étant de favoriser la réhabilitation du parc de logements dégradés, prioritairement dans les centres-bourgs les plus dévitalisés, et cela dans une logique patrimoniale et de densification.

▪ PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. ***LE SOUTIEN A DES OPERATIONS PILOTES DE RESTRUCTURATION / REQUALIFICATION DES CENTRES-BOURGS DANS UNE LOGIQUE D'ECO-QUARTIER***

   - **De multiples leviers d'actions à envisager dans le cadre de ces opérations** : reconquête des espaces en dent creuse ; urbanisation « en profondeur » au-delà du premier front bâti, notamment le long des principales voiries ; traitement écologique et innovant des espaces publics ; promotion d'espaces publics de qualité et partage innovant de ceux-ci (ex : jardins partagés) ; acquisitions-requalification d'habitations ; réduction de la taille des lots ; création de « maisons de ville »…
   - **Une exemplarité à promouvoir en matière de qualité environnementale** des constructions et de l'urbanisme : économies des ressources, notamment énergétiques ; végétalisation des toitures ; traitement alternatif des eaux usées (ex : phyto-épuration)…

- A l'occasion de ces opérations, un **travail sur la place à accorder au véhicule individuel dans les centres-bourgs** (circulation, stationnement…) pourrait, en fonction des besoins et opportunités, être promu
- Sur le plan opérationnel :
  - **un repérage des friches et/ou ilots** susceptible de donner lieu à des opérations pilote de restructuration / requalification à réaliser à l'échelle du Pays
  - **des actions pédagogiques et démonstratives à promouvoir auprès des communes** autour de ces opérations pilotes, en partenariat avec les structures qualifiées (ex : ADEME, CAUE…)
  - **les politiques publiques d'acquisition foncière dans une logique d'urbanisme durable pourraient être soutenues** au titre de la politique de Pays ;
  - des sources de financements à repérer et mobiliser auprès des structures qualifiées (ex : ADEME).

2. ***LA MISE EN ŒUVRE ET/OU LA POURSUITE DES OPERATIONS D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)***

- Impulsion, soutien, accompagnement des OPAH intégrant notamment les volets **« rénovation énergétique » et qualification de l'offre résidentielle répondant à certains besoins ciblés** (besoins spécifiques liés aux jeunes ménages ; personnes vulnérables ; jeunes…)
- Une priorité liée à la structuration d'une nouvelle **OPAH intercommunautaire entre la CC du canton de Briare et la CC du canton de Châtillon s/Loire**

AXE DE TRAVAIL 5 : ADAPTER ET DIVERSIFIER LE PARC DE LOGEMENTS

OBJECTIFS

Une fois adopté, le ScoT dressera un certain nombre de lignes directrices portant sur l'habitat : volumes de logements à développer dans les années qui viennent ; spatialisation du parc ; grands termes de la diversification à promouvoir…

Pour autant, ces lignes directrices ne sauraient constituer en soi une politique de l'habitat et du logement ; elles nécessiteront d'être précisées, territorialisées et inscrites dans un cadre programmatique détaillé, à la faveur de **stratégies communautaires sur l'habitat, qu'il conviendra de coordonner à l'échelle du Pays**.

Il s'agira d'adapter et de diversifier notre parc de logements pour **renforcer l'attractivité résidentielle** du territoire, d'être en mesure d'offrir un **« parcours résidentiel »** suffisamment lisible et fluide et de s'adapter à des besoins nouveaux, évolutifs et/ou spécifiques, en développant notamment **l'offre résidentielle ciblée en direction de certains publics**, tels que :

- **les personnes âgées, handicapées et/ou à faible mobilité**, par le soutien à la fonctionnalité des logements (aménagements, domotique) et, complémentairement, en recherchant des solutions collectives et/ou innovantes d'hébergement, pour pallier aux limites de l'aide à domicile ou des EPHAD ;
- **les jeunes ménages**, en recherchant des réponses adaptées aux exigences de taille, de confort et de revenus de ces populations ;
- **les jeunes en insertion professionnelle ou dans leur premier emploi**, en testant des « solutions sur mesure » permettant à ces publics de se loger à proximité de leur lieu de travail ;
- **les travailleurs temporaires et personnel sous traitants des centrales nucléaires,** dans le cadre notamment des opérations de maintenance /grand carénage.

Il va de soi que cet axe de travail devra être pensé et mis en œuvre en lien étroit avec l'Axe de travail 1 (reconquête des centres-bourgs).

▪ PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. ***L'ELABORATION DE PLANS LOCAUX DE L'HABITAT (PLH) A L'ECHELLE DE COMMUNAUTES DE COMMUNES EN S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DU PAYS DU GIENNOIS***

- Au préalable, une réflexion sera engagée à l'échelle de chacune des communautés de communes au sujet d'une prise de compétence communautaire sur l'habitat
- Dans chacun de ces PLH, une **stratégie communautaire de l'habitat** sera définie, incluant notamment :
  - la **répartition spatiale** des logements ;
  - la **diversification du type de logements** et la promotion de formes renouvelées d'habitat en alternative au pavillonnaire : offre locative notamment sur Gien et Briare ; petit collectif ; habitat groupé / partagé… ;
  - en complément des EPHAD et de l'aide à domicile, la **promotion d'une offre résidentielle ciblée, tournée en particulier vers les personnes âgées ou en difficulté sociale** : petites unités de vie ou foyers logements en centre-bourg ; logements d'urgence, résidences du type MARPA, accueil de jour et court séjour « Alzheimer » ; …
  - la **réhabilitation des logements vacants**, pouvant découler de la mise en œuvre d'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
  - **la promotion de structures d'hébergement temporaire adaptées au personnel sous-traitant des centrales**, l'enjeu étant également de réunir les conditions permettant de sédentariser progressivement ces publics ;
  - la mise en place connexe d'outils et de dispositifs d'accompagnement en capacité de fluidifier le parcours résidentiel et/ou à en garantir l'accès : **bourse de logements ; garanties locatives ; accession sociale à la propriété …**
- Si ces PLH seront réalisés à l'échelle communautaire, conformément au ScoT adopté à l'échelle du Pays du Giennois **une vision « Pays » devra a minima être garantie** : réalisation d'un diagnostic habitat commun ; harmonisation des orientations stratégiques respectives…

AXE DE TRAVAIL 6 : RENFORCER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATI

▪ OBJECTIFS

Si les considérations énergétiques doivent être prises en compte de manière transversale dans l'ensemble de nos politiques (urbanisme et habitat, mobilité, développement économique…), l'enjeu lié à rationalisation des consommations énergétiques dans le bâti apparaît prépondérant. Il conviendra de combler progressivement le retard que nous avons pris en la matière compte tenu en particulier :

- des **gisements potentiels d'économie d'énergie** en cause et de l'enjeu lié à la **réduction de notre empreinte carbone**, sachant que ce secteur est à l'origine en région Centre de 50% de la consommation finale d'énergie ;
- de l'enjeu lié à la **réduction de la facture énergétique** des ménages bien sûr, en luttant contre des formes de précarité énergétique et l'habitat indigne, mais aussi des collectivités ;

- **d'opportunités économiques** à saisir, notamment pour l'artisanat local.

En la matière, nous devons poursuivre un **double objectif**, en liaison avec les Axes de travail 1 et 2 :

- **améliorer la performance énergétique du bâti public existant et des équipements publics**, en gardant à l'esprit les objectifs réglementaires existants et l'exemplarité à promouvoir par ce biais ;
- favoriser la rationalisation des consommations énergétiques du parc immobilier privé, et en particulier des logements.

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. ***UNE STRATEGIE À FAIRE ÉMERGER CONCERNANT LA RATIONNALISATION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PARC DE BÂTIMENTS PUBLICS***

   - **Des actions d'information et de sensibilisation** à ces enjeux devront au préalable être réalisées, afin de préparer les étapes ultérieures
   - **Une « photographie énergétique** » portant sur le bâti public existant au sein du Pays du Giennois apparaît incontournable : pour ce faire des bilans énergétiques seront planifiés et mis en œuvre dans chaque commune de façon à ce que les postes et/ou sites « critiques » et les gisements potentiels d'économie soient clairement repérés
   - En s'appuyant sur les bilans énergétiques réalisés et sur la base d'une approche technico-économique, **hiérarchisation des priorités de rénovation thermique** aux échelles des communautés de communes et du Pays du Giennois
   - Pour mettre en œuvre des opérations de rénovation thermique, des **actions d'accompagnement** seront envisagées et les **échanges d'expériences** favorisés.

2. ***LE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS***

   - Différentes modalités d'accompagnement à envisager :
     - **information / sensibilisation aux économies d'énergies**, à travers par exemple la création d'un **appartement « pédagogique »** promu à l'échelle du Pays, le cas échéant en liaison avec les bailleurs sociaux ;
     - **conseil et accompagnement aux travaux** de rénovation.
   - Sur cette thématique, il conviendra de s'appuyer autant que possible sur **l'Espace Info Energie porté par l'ADIL 45,** en renforçant sa présence (permanences à Gien, Briare, Châtillon) et en favorisant sa diffusion sur l'ensemble du territoire du Pays, moyennant le cas échéant la mise en place de relais locaux
   - **Une stratégie énergétique spécifique portant sur le parc de logement social sera définie** à la faveur d'un dialogue entre les bailleurs sociaux et les communes / communautés de communes

3. ***LA FORMATION DES ARTISANS LOCAUX***

   En liaison avec l'ensemble des acteurs qualifiés (Chambre des Métiers et de l'Artisanat 45 ; CAPEB…), les **actions de formation des artisans locaux aux enjeux et savoir-faire liés à l'éco-construction** seront poursuivies voire renforcées.

   Il s'agira notamment de s'appuyer sur la politique volontariste de la Région en la matière notamment à la faveur de la sollicitation du Centre de Ressources Régionale.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3
RENFORCER LA PERFORMANCE DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ENJEUX

▪ Une politique de gestion des déchets pouvant se prévaloir d'acquis significatifs…mais dont l'ambition paraît dans une certaine mesure limitée

→ ***Une politique de gestion des déchets arrimée à certains choix forts effectués***

La politique actuelle de gestion des déchets – et notamment celle portant sur les déchets ménagers et assimilés – porte la marque, jusqu'à aujourd'hui, de certains choix historiques et structurants ayant largement orienté nos modes de gestion et contribué à sécuriser ceux-ci.

Au titre de ses acquis, il peut notamment être mis en avant :

- en ce qui concerne les déchets ménagers et assimilés, les **prises de compétences communautaires et une gestion opérationnelle confiée à deux syndicats historiques et pérennes** respectivement pour la collecte et l'exploitation des déchetteries (SMICTOM des cantons de Gien, Châtillon Coligny, Briare et Châtillon-sur-Loire) ou l'élimination des déchets (SYCTOM Gien-Châteauneuf), sur des périmètres allant au-delà du Pays du Giennois ;
- la **mise en service de l'usine d'incinération** (UIOM) d'Arrabloy, équipement moderne et performant pour traiter les déchets et en valoriser autant que possible le potentiel énergétique via un process de cogénération. Pour autant, il apparaît que cet équipement présente une rentabilité peu évidente, compte tenu des investissements originels, des coûts d'exploitation rattachés et d'une exploitation encore en sous-régime à ce jour…sachant que cette rentabilisation à rechercher apparaît dans une certaine mesure comme un **facteur limitant l'ambition et la diversification des politiques**, en termes de réduction de la production et/ou de valorisation (voir ci-après) ;
- un **maillage d'équipements globalement satisfaisant**, que ceux-ci aient été conçus dans une logique de proximité (déchetteries de Gien, Bonny-sur-Loire et Châtillon-sur-Loire) ou de centralité, le cas échéant en dehors du périmètre strict du Pays du Giennois (centre de tri de Lorris, plateforme de compostage de Fontenouille).

→ ***Le constat de certaines limites portant sur la réduction de la production et la valorisation des déchets…à nuancer dans une certaine mesure compte tenu de certaines évolutions en cours***

Les principaux acquis dont nous pouvons nous prévaloir (équipements, gouvernance…) ne sauraient occulter certains constats ou indicateurs faisant apparaître **des marges de progrès importantes en termes de réduction à la source de la production et de performance des collectes séparatives/ valorisation des déchets**, ces deux axes figurant, conformément aux objectifs nationaux, parmi les priorités actées dans Plan départemental de déchets ménagers et assimilés révisé en avril 2011.

Il est ainsi par exemple observé, concernant les déchets produits par les habitants :

- des niveaux de production sensiblement supérieurs aux moyennes départementales et/ou nationales, qu'il s'agisse d'ordures ménagères résiduelles et/ou d'encombrants ;
- une sous-valorisation de certains types de déchets (déchets organiques / déchets verts ; emballage / papier…) ;
- une collecte en porte-à-porte encore limitée aux communes de Gien et Briare ; et qui ne concerne pas les logements sociaux de type collectif.
- des actions en matière d'information et sensibilisation apparaissant encore relativement limitées, en dépit du travail de l'ambassadeur du tri, notamment en milieux scolaires.

Il est par ailleurs à noter qu'aucun travail spécifique n'a été engagé sur les déchets économiques, au sein notamment des principales zones d'activités du territoire.

Pour autant, il est à noter **certaines initiatives récentes ou projets en cours, orientés vers la réduction de la production de déchets ou une meilleure valorisation de ceux-ci, sur le fondement desquels le réajustement des politiques pourrait être poursuivi**. Le projet de mise en place d'une nouvelle déchetterie à Briare, la mise en place prévue de la redevance spéciale applicable à la collecte et au traitement des déchets des collectivités, l'extension projetée de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères aux bourgs des communes les plus importantes, en plus de Gien et de Briare, ou encore le projet émergent de « ressourcerie » Espéranto s'inscrivent dans cette dynamique. Le projet Esperento a déjà émergé, il demande à être conforté.

▪ L'alimentation en eau potable : un usage stratégique dont la sécurisation reste à parachever

→ *L'exposition à des facteurs structurels de vulnérabilité*

L'alimentation en eau potable du Pays du Giennois apparaît aujourd'hui fragilisée, du fait :

- d'un **approvisionnement exclusif en eaux souterraines** : nappes de la Beauce, Cénomanien…
- d'une **ressource souterraine tendanciellement fragilisée**, sur le plan quantitatif et qualitatif (ex : pollutions agricoles), d'où des tensions potentielles avec les besoins ;
- d'une **sécurité des approvisionnements potentiellement compromise** par l'inondabilité de certains captages, la vétusté globale des réseaux de distribution - générant notamment des déperditions importantes - ou encore les limites actuelles des interconnexions.

Il va de soi plus globalement que la **faiblesse de notre territoire en matière de gestion concertée de l'eau** (cf. Orientation 1) impacte nécessairement la sécurisation des usages liés à l'alimentation en eau potable. Il est par ailleurs à noter **qu'aucune des trois communautés de communes composant le Pays du Giennois ne s'est dotée à ce jour de la compétence « Alimentation en eau potable »**, sachant que la gestion opérationnelle de celle-ci reste à ce jour très morcelée (niveau communal ou « petits » syndicats).

→ *Des initiatives en cours sur lesquelles il conviendra de capitaliser à l'avenir*

Nous n'avons pas attendu l'Agenda 21 du Pays du Giennois pour travailler sur la sécurisation de nos approvisionnements en eau potable. Il s'agit là d'une question qui occupe les esprits de longue date, compte tenu des enjeux en cause.

Ainsi, parmi les acquis relativement récents dont nous pouvons nous prévaloir, on notera notamment :

- la mise en place localement de **périmètres de protection autour de certains captages** ;
- la **mise hors d'eau des captages inondables**, notamment à Gien ;

- **l'installation récente de nouvelles stations de traitement** en vue d'améliorer la qualité de l'eau distribuée.

▪ L'assainissement des eaux usées : une montée en puissance constatée…pour des politiques à consolider

→ ***Des acquis en matière d'assainissement non collectif...mais une dynamique de réhabilitation des installations autonomes encore inégalement engagée***

L'assainissement non collectif a fait l'objet d'une **prise de compétence par chacune des communautés de communes** composant le Pays du Giennois.

D'autre part, ces prises de compétences ont donné lieu à la **création de SPANC** (« service publics d'assainissement non collectif »), à l'échelle communautaire (CDCG) ou intercommunautaire (CC Briare – CC Châtillon), structures opérationnelles chargées de la gestion du service.

Dans ce cadre, un **diagnostic des installations autonomes a été mis en œuvre sur l'ensemble du territoire**. Pour autant, les travaux de réhabilitation correspondants semblent pour l'heure avoir été engagés essentiellement sur le territoire de la CDCG.

→ ***Le constat de quelques « points de vigilance » rattachés à l'assainissement collectif***

L'assainissement collectif ne représente a priori pas une problématique particulièrement sensible sur notre territoire, à plus forte raison compte tenu de la résorption progressive des « points noirs » subsistant au niveau des stations d'épuration.

Pour autant, on notera :

- des **prises de compétences communautaires disparates**, seule la CDCG étant dotée à ce jour de la compétence « Assainissement collectif » ;
- des **réseaux se caractérisant par une certaine vétusté** et présentant des rendements très variables ;
- le **faible développement de technologies innovantes ou alternatives**, du type micro-assainissement collectif, notamment au niveau des lotissements ;
- des **boues d'assainissement non valorisées**, en particulier en épandage agricole.

AXE DE TRAVAIL 7 : REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS ET RENFORCER LES VALORISATION LOCALES

▪ OBJECTIFS

Tout en assumant nos choix, aussi bien en termes de gouvernance qu'en termes de traitement des déchets – un des objectifs devant être de rentabiliser et valoriser autant que possible l'incinérateur d'Arrabloy –, **l'Agenda 21 du Pays du Giennois représente une opportunité de poursuivre nos efforts dans le sens :**

- **de la réduction « à la source » de la production des déchets** ;
- **d'un renforcement des valorisations locales, en** accompagnant le passage d'une logique stricte de gestion à une logique de valeur ajoutée et de développement local.

▪ PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

- **La consolidation voire le renforcement des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques et à la discipline de tri** dans un esprit d'éco-citoyenneté, notamment aux points d'apport

volontaire, mais aussi sur les lieux de résidence, compte tenu a fortiori de l'extension projetée de la collecte en porte-à-porte

- **Le renforcement de la filière « déchets verts** », en s'appuyant notamment sur un maillage plus resserré de plateformes de compostage (échelle communale, lotissements…) et/ou sur des dispositifs de type itinérant (ex : broyeur mobile se déplaçant notamment chez les agriculteurs). L'inscription dans les filières départementales à vocation agricole engagées pourra également être étudiée en relation avec les partenaires qualifiés (Chambre d'Agriculture, CUMA…)
- L'engagement d'une réflexion sur la **valorisation locale des boues d'assainissement** (déchets issus de la phase de dégrillage et boues)
- **La valorisation de l'électricité et de la chaleur issues de l'incinérateur d'Arrabloy** pour des activités ou usages connexes (ex : serres agricoles, chauffage urbain…)
- **La reconnaissance progressive de la ressourcerie Espérento**, celle-ci devant être considérée comme un maillon à part entière de la politique « déchets » - en vue renforcer les valorisations locales (textile, encombrants, déchets de bois…) dans une logique d'insertion sociale -, et ayant vocation, dans cette optique, à être soutenue
- Concernant les déchets d'activités, **l'impulsion d'une opération collective exemplaire au sein d'une zone d'activités pilote**

AXE DE TRAVAIL 8 : OPTIMISER LES SERVICES DE L'EAU : AEP, ASSAINISSEMENT

OBJECTIFS

La performance des services de l'eau est une **condition indispensable à notre attractivité et à un développement pérenne du territoire**, sur le plan social, économique et environnemental.

Il s'agira prioritairement, en capitalisant sur ce qui a déjà été entrepris, de **réunir les conditions permettant de garantir à moyen et long terme l'alimentation en eau potable du territoire**, ce qui supposera de travailler tout à la fois sur les moyens d'économiser la ressource et de sécuriser ses approvisionnements.

Si la question de l'assainissement apparaît dans une certaine mesure moins sensible que celle ayant trait à l'AEP, elle ne saurait être occultée compte tenu de certaines faiblesses constatées, de la nécessité d'y remédier et, plus globalement, de **limiter autant que possible les pollutions diffuses pour préserver les milieux aquatiques**.

En dehors des pistes d'actions déclinées ci-après, il apparaît que pour relever les défis de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, il nous faudra autant que possible **nous affranchir des politiques très localisées et au « coup par coup », pour nous inscrire dans une vision plus stratégique et partagée**, portant notamment et conjointement sur :

- la **gouvernance globale de ces services et leurs modalités de gestion opérationnelle**, passant notamment par des prises de compétences communautaire et/ou des approches intercommunautaires ;
- la **recherche de financements**, les investissements et les coûts d'exploitation en cause s'avérant le plus souvent très coûteux.

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. ***LA POURSUITE DES POLITIQUES DE SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)***

- La **réhabilitation des réseaux AEP représente une priorité.** L'engagement d'une **réflexion collective à ce sujet à l'échelle du Pays du Giennois** apparaît opportune et supposerait en particulier de :
  - réaliser un bilan coûts / avantages d'une telle réhabilitation ;
  - d'étudier les modalités possibles de « lissage » des tarifs facturés à l'usager sur plusieurs années, de façon à amortir autant que possible le « choc » financier prévisible ;
  - de faire émerger des capacités de portage et des moyens suffisants pour assumer les coûts générés au-delà de l'augmentation des tarifs à l'usager, d'où l'opportunité pour les communautés de communes de monter en puissance sur la thématique et de favoriser le cas échéant les regroupements intercommunaux.
- **Le développement des interconnexions** apparaît également essentiel, celui-ci devant être de la même manière appréhendé à une échelle territoriale élargie, au niveau intercommunautaire voire du Pays du Giennois.
- Les initiatives visant la **protection des captages et/ou la mise hors d'eau de ceux-ci** seront poursuivies.

Dans le contexte départemental actuel lié à une révision du Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP), un état des lieux AEP de l'ensemble des communes sera réalisé, en valorisant les états des lieux préexistants. Le Syndicat Mixte du Pays du Giennois coordonnera l'ensemble de ces études à l'échelle du Pays.

2. ***L'OPTIMISATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES***

→ *Sur l'assainissement non collectif*

- Le développement du **conseil et de l'accompagnement aux travaux de réhabilitation** des installations prioritaires, repérées à l'issue du diagnostic et après analyse du milieu naturel récepteur.
- La promotion des **initiatives innovantes ou alternatives** (ex : phyto-épuration ; micro-assainissement collectif), par le biais par exemple d'un soutien à des opérations pilotes.
- La réflexion sur la mise en place d'un SPANC d'échelle Pays, regroupant les trois communautés de communes, pourra par ailleurs être engagée, l'idée étant de se doter des moyens de mettre en œuvre une politique globale suite aux diagnostics des installations d'assainissement autonome réalisés.

→ *Sur l'assainissement collectif*

- De la même manière que pour l'AEP, la **réhabilitation des réseaux d'eaux usées apparaît incontournable**. Une réflexion collective pourra être engagée à ce sujet à l'échelle du Pays du Giennois. La montée en puissance des communautés de communes n'étant à ce jour pas dotées de la compétence « assainissement collectif » et les rapprochements intercommunautaires seront autant que possible favorisés. **En préalable, des états des lieux des réseaux à l'échelle communale** pourront être réalisés sur le modèle de ce qui sera entrepris concernant l'AEP.

- Une réflexion sur la valorisation locale des boues d'assainissement - par la profession agricole notamment - pourra par ailleurs être engagée.

DEFI 2 :

PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE A L'ECHELLE DU PAYS

ESPRIT GENERAL

UNE IDENTITE ECONOMIQUE FORTE ET AUTONOME A RENOUVELER

La zone d'emploi 2010 de Gien au sens INSEE dépasse les contours du Pays du Giennois puisqu'elle englobe au-delà du Pays, le secteur de Sully/Loire au nord-ouest sous influence grandissante de la zone d'emploi d'Orléans. Au-delà du fait que l'on se situe hors du Pays, on observe donc un **décalage entre les communes du Pays du Giennois vis-à-vis de celles du secteur de Sully/Loire** tant en termes de dynamique que d'un point de vue des caractéristiques du tissu économique.

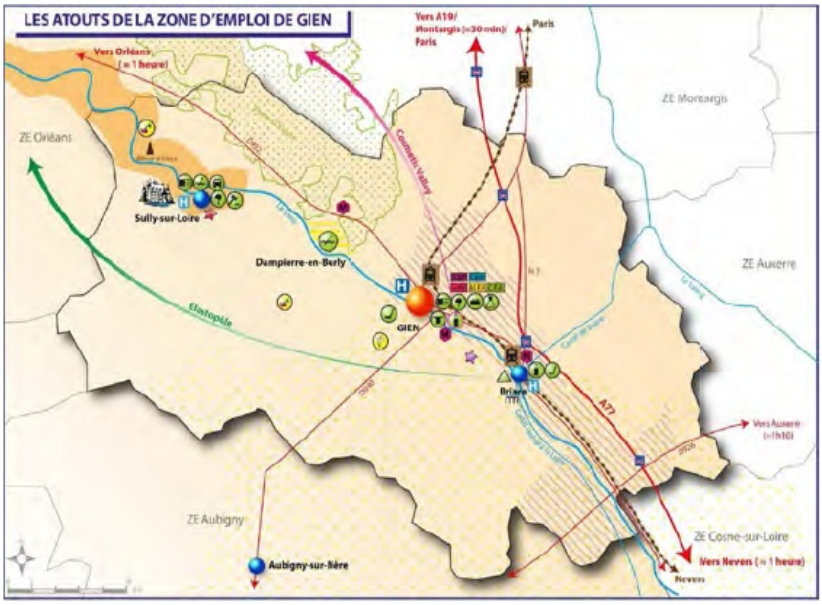

Source : Synthèse du forum participatif du Pays du Giennois – Région Centre - 2011

▪ Un fonctionnement autonome du bassin d'emploi

Le Pays du Giennois se caractérise d'abord par sa **forte autonomie vis-à-vis des pôles urbains périphériques** : Orléans, Montargis, Cosne/Loire et Aubigny/Nère. On observe un fonctionnement économique autonome qui se traduit par un ratio proche d'un emploi pour un actif occupé (16 989 emplois pour 17 607 actifs, soit 0,97 en 2008).

Moins de 10% emplois du

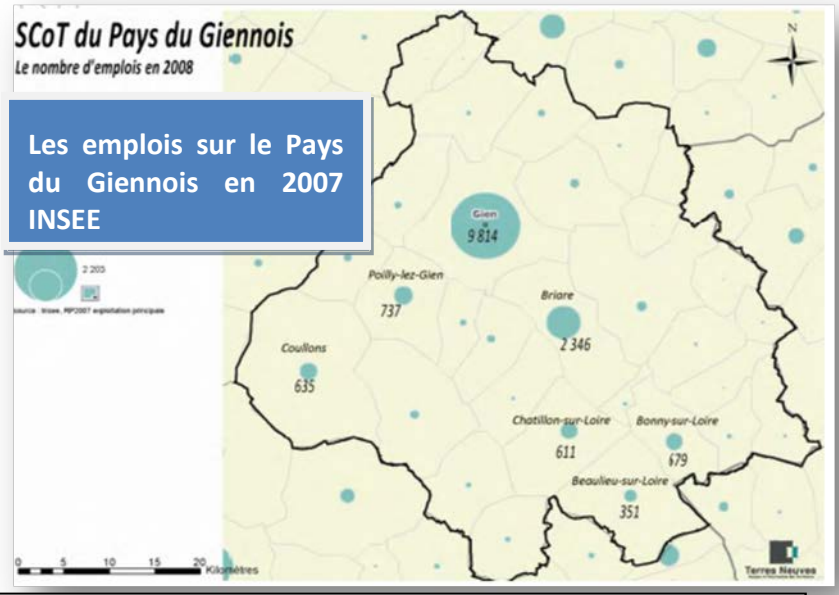

Les emplois sur le Pays du Giennois en 2007 INSEE

Source : Diagnostic territorial du SCOT du Pays du Giennois - 2012

Pays sont occupés par des personnes résidant sur des communes extérieures, cela prouve a contrario que le Pays est en capacité de proposer des emplois à près de 90% des actifs résidents.

Avec près de 60% des emplois du Pays du Giennois en 2008, **Gien constitue incontestablement le pôle économique du territoire. Briare constitue le pôle secondaire d'emplois** en regroupant 14% des emplois.

Une cohésion économique à l'échelle du Pays du Giennois

Entre 1999 et 2008, la polarisation des emplois de Gien et dans une moindre mesure de Briare, s'est accrue avec des ratios « emplois / actifs occupés » passant respectivement de 1,54 à 1,78 et de 1 à 1.12

Ces évolutions sont à mettre en parallèle avec la diminution du nombre d'actifs du Pays du Giennois travaillant dans leur commune de résidence – recul d'un millier d'emplois entre 1999 et 2008 en passant de 7 973 à 6 967.

Ces tendances mettent en évidence l'intégration économique accrue du Pays du Giennois en termes de bassin d'emplois.

Des activités primaires fondées sur la diversité des richesses agricoles et forestières

Au carrefour de cinq régions naturelles (Berry, Sologne, Forêt d'Orléans, Val de Loire, Gâtinais), **l'agriculture du Pays se caractérise par sa diversité et des productions fortement reconnues** :

- Les activités de grandes cultures et céréales sont présentes sur plus de la moitié de la SAU du Pays (RGA de 2005) ;
- L'arboriculture fruitière (poirier, pommier) est présente dans le secteur de Briare;
- Les vignes avec l'AOC « Coteaux du Giennois » se développent le long de la Loire sur les trois Communautés de communes ;
- La présence d'une ceinture maraîchère autour de Gien sur les communes de Beaulieu/Loire et Poilly-lez-Gien;
- Des activités horticoles concentrées sur Briare, Beaulieu/Loire et Gien;
- L'élevage pour près de 14% des exploitations agricoles professionnelles du Pays dont l'élevage caprin au sud de la Loire du fait de l'inscription de ces communes dans l'AOC « Crottin de Chavignol » ;
- L'inscription du nord du Pays du Giennois dans la forêt d'Orléans se traduit par une ressource forestière importante à fort potentiel tant en termes de « bois énergie » ou de « bois d'œuvre ».

	Nombre d'emplois	Pays du Giennois (en %)	Loiret (en%)
Agriculture	769	4,6	2,6
Industrie	4 170	24,9	18,3
Construction	1 195	7,1	7,1
Commerce, transports, services divers	5 996	35,8	42,8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4 623	27,6	29,2

Source : Diagnostic territorial du SCOT du Pays du Giennois - 2012

Un tissu industriel marqué

Issu d'une tradition industrielle qui remonte à la fin du 19ème siècle avec la faïencerie à Gien et les perles, boutons et mosaïques à Briare, **le tissu industriel du Pays est aujourd'hui diversifié et représente le quart des emplois du Pays du Giennois**, soit une proportion supérieure de près de 7 points par rapport à la moyenne départementale.

En intégrant les deux centrales nucléaires aux portes sud et nord du Pays du Giennois, il existe d'autres grands employeurs industriels : OTIS fabricant d'ascenseurs (620 salariés), Géorgia Pacific dans la fabrication de produits d'hygiène (330 salariés), Pierre Fabre Médicaments Production (490 salariés)…

L'enjeu d'accompagner les mutations du tissu économique local

Fort d'une réelle identité économique, le Pays du Giennois doit veiller néanmoins à miser sur de nouveaux moteurs de développement en valorisant ses ressources propres - socle agro naturel, savoir faire agricoles et industriels, atouts de positionnement en termes touristiques – mais aussi en améliorant les conditions d'accueil et d'accompagnement des investisseurs locaux ou extérieurs.

4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET 8 AXES DE TRAVAIL POUR ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pour relever le défi lié au renforcement de la cohésion sociale, le Pays du Giennois s'engage sur trois orientations stratégiques, déclinées elles-mêmes en six axes de travail.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	*AXES DE TRAVAIL*
RENFORCER LES VALORISATIONS ECONOMIQUES DU SOCLE AGRO-NATUREL	Soutenir les exploitants dans leurs activités quotidiennes
	Pérenniser la diversité agricole par la mise en place de politiques ciblées en direction de la polyculture – élevage - maraîchage
	Structurer une filière de circuits courts alimentaires
	Développer les filières biomasse énergie

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES A L'ECHELLE DU PAYS	Etablir et mettre en œuvre un parti d'aménagement économique
	Renforcer les politiques ciblées en faveur du commerce et de l'artisanat
METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE TOURISTIQUE GLOBALE A L'ECHELLE DU PAYS	Promouvoir la découverte et l'appropriation du territoire
	Définir et mettre en œuvre une stratégie touristique à l'échelle du Pays
ENGAGER UNE POLITIQUE DE QUALIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES DU PAYS	Accompagner la mise en œuvre de la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
	Promouvoir les activités d'insertion par l'économique

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4
RENFORCER LES VALORISATIONS ECONOMIQUES DU SOCLE AGRO-NATUREL

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ENJEUX

Une agriculture diversifiée et reconnue

Cf. paragraphe « Esprit général »

Des activités agricoles en recul

En 2010, on dénombre **403 exploitations agricoles** sur le Pays du Giennois pour une superficie agricole utile de 42 524 hectares, soit **46% du territoire**.

Un **recul global de la surface agricole utile est observé**, qui s'explique en partie par une progression des espaces urbanisés mais aussi par une certaine déprise agricole.

La part des **exploitants ayant moins de 40 ans est relativement faible sur le territoire**, ce qui semble attester d'un certain vieillissement de la profession.

Evolution de surfaces agricoles utiles (SAU) entre 2000 et 2010

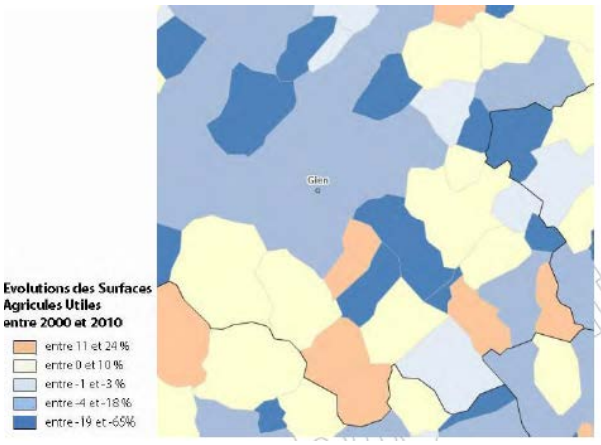

Part des chefs d'exploitation et des coexploitants ayant moins de 40 ans en 2010 (source INSEE)

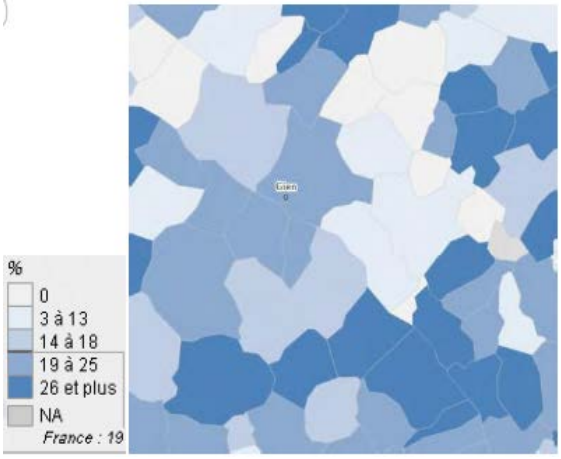

Sources : Diagnostic du ScoT du Pays - INSEE

L'enjeu fort lié au maintien de la diversité agricole

La reprise des terres agricoles par agrandissement des exploitations se fait généralement **au bénéfice des activités de grandes cultures**, risquant d'entraîner une ouverture des terrains et par voie de conséquence une réduction du maillage bocager.

Dès lors, **la question du maintien de la diversité du tissu agricole se pose** : polyculture élevage ; maraîchage ; arboriculture…

Par ailleurs, dans les secteurs où les sols sont les plus pauvres, des risques de développement de la friche agricole ne sont pas à exclure : secteurs de la Puisaye et du Berry.

→ ***Focus sur l'enjeu lié à la pérennisation de la polyculture-élevage***

- **Un secteur en difficulté** et une rentabilité difficile à trouver aujourd'hui
- **Pour autant, une activité structurante** :
  - adaptée à la géographie du territoire, à son agronomie, aux sols, aux logiques hydrauliques ;
  - contributive à la valorisation des milieux naturels, des paysages, des terres de « seconde qualité » ;
  - créatrice d'emplois ;
  - pouvant contribuer à l'attractivité touristique du territoire
- **L'enjeu de réunir les conditions d'une viabilité économique** d'autant plus difficile à trouver que les exploitants ne bénéficient sur le territoire d'aucun avantage concurrentiel particulier en termes de « production »…d'où la nécessité rechercher des avantages en termes de « valorisation »

▪ La faiblesse de la valorisation du socle agro-naturel dans une logique de filières sur le territoire du Pays

Au-delà d'une agriculture traditionnelle qui se fragilise, et en dépit de quelques initiatives et premières réflexion portées par le Groupement de Développement Agricole, le **socle agro-naturel du territoire** entendu au sens large (bois, déchets verts, sous-produits agricoles, grandes cultures « spécialisées », produits agricoles « identitaires » …) **ne fait à ce jour pas l'objet d'une valorisation structurée, coordonné et innovante dans une logique de filière** (de la production à la commercialisation, en passant par les étapes de transformation) : biomasse énergie ; circuits courts alimentaires ou liés à l'alimentation animale ; éco-construction ; tourisme…

AXE DE TRAVAIL 1 : SOUTENIR LES EXPLOITANTS DANS LEUR « ACTIVITÉ QUOTIDIENNE »

▪ OBJECTIFS

Partant du constat que certains secteurs agricoles traditionnels sont à ce jour fragilisés (polyculture-élevage), ou ont quasiment disparu (maraîchage) et qu'il convient globalement de pérenniser la qualité et la diversité de notre agriculture, l'objectif sera ici, en complément de la structuration de filières locales et innovantes et de politiques plus ciblées, de soutenir les exploitants dans leur activité « quotidienne ».

▪ PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

En nous appuyant sur les politiques mises en œuvre antérieurement (cf. contrat de pays 2007-2011), un soutien aux exploitants dans leur activité quotidienne sera assuré, en nous appuyant notamment sur les CUMA en place : outils et machines permettant de limiter la pénibilité du travail ; sécurisation environnementale des process et des stockages ; modernisation, mises aux normes ou création d'établissements…

AXE DE TRAVAIL 2 : PÉRENNISER LA DIVERSITÉ AGRICOLE PAR LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES CIBLEES EN DIRECTION DE LA POLYCULTURE-ELEVAGE ET DU MARAICHAGE

OBJECTIFS

Le maintien de notre diversité agricole passe en particulier par la pérennisation de la polyculture-élevage et la réhabilitation du maraîchage. Cet objectif pourra être atteint à travers le soutien aux exploitants dans leur activité quotidienne (voir Axe 1), des politiques plus ciblées, et par la structuration de circuits courts alimentaires, qui représentent dans cette optique un levier majeur (voir Axe 3).

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. ***LE SOUTIEN CIBLÉ DE LA POLYCULTURE-ELEVAGE***

- Une réflexion spécifique à engager sur la ressource en eau et la capacité du territoire à se doter de réserves foncières pour le stockage de l'eau, celle-ci pouvant être à ce jour considéré aujourd'hui comme un facteur limitant au développement ou au maintien de la polyculture-élevage. Cette réflexion devra nécessairement s'inscrire dans une réflexion plus globale sur la question de la gestion de l'eau à l'échelle du Pays (cf. Orientation 1), qui passera notamment par la réalisation d'une étude diagnostic de bassin versant. Une fois celle-ci réalisée, un travail spécifique avec l'ensemble des acteurs concernés pourra être envisagé :
  - « photographie » des réserves foncières disponibles pour le stockage de l'eau ;
  - modalités de mise en réseau des réserves d'eau constituées
  - rationalisation des consommations d'eau (cf. programme régional « CAP FILIERE » visant à inciter à la diversification des productions fourragères alternatives au soja/maïs)
- En lien avec le ScoT en cours d'élaboration et les documents de planification locaux ayant vocation à le décliner, la prise en compte des enjeux d'aménagement liés à la polyculture-élevage : circulation des engins, accessibilité aux exploitations…
- L'approfondissement de la réflexion au sujet de l'opportunité de valoriser économiquement et localement l'ensemble de l'animal (sous-produits, déchets…) et non seulement les parties nobles (destinées à l'alimentation).

2. ***LA SOUTIEN CIBLÉ A L'ACTIVITÉ MARAICHÈRE***

- Dans le sillage du ScoT en cours d'élaboration, une réflexion à poursuivre sur la régénération de la ceinture maraîchère autour de Gien et sur les politiques foncières à mener en ce sens, en lien avec les acteurs qualifiés (Chambre d'Agriculture, SAFER…)
- Au-delà des aspects fonciers, des actions pourront être envisagées pour promouvoir, valoriser et animer le secteur : réalisation d'un répertoire des exploitants ; accueil optimisé et coordonné des porteurs de projets…

AXE DE TRAVAIL 3 : STRUCTURER UNE FILIERE CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

OBJECTIFS

Le développement des circuits courts alimentaires des productions agricoles (production, transformation, commercialisation) apparaît économiquement opportun pour soutenir les secteurs fragilisés - au premier rang desquels la polyculture-élevage et le maraîchage, en recherche d'une sécurisation de leurs débouchés, pour des volumes parfois très importants - et répondre à une demande de produits locaux de qualité qui s'affirme.

L'opportunité de structurer des circuits courts doit de surcroit être mise en perspective avec le bassin de consommation du Giennois, permettant d'atteindre a priori les masses critiques suffisantes en termes de demande, sachant que des pôles périphériques pourraient également bénéficier des productions du Pays.

Diverses pistes sont à creuser et soutenir :

- mise en place de circuits en lien avec la restauration collective locale (écoles, maisons de retraite, hôpital, entreprises…), qui apparaît a priori incontournable, compte tenu en particulier des volumes à écouler en lien avec la polyculture-élevage ;
- ouverture de points de vente agricole collectifs – permettant de valoriser l'ensemble des productions agricoles locales : viande, fromage, fruits, produits maraîchers…-, qui paraît à ce stade privilégiée par les acteurs, associés le cas échéant à des unités mutualisées de transformation agricole ;
- impulsion et accompagnement de la structuration des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ;
- partenariat avec la restauration privée du type « tables du terroir », promotion des « légumes du terroir »…

Au-delà des circuits courts destinés à l'alimentation humaine, des réflexions pourront être engagées sur les circuits courts destinés à l'alimentation du bétail, en liaison avec les politiques impulsées notamment à l'échelle départementale, tournées vers l'autonomie alimentaire des exploitations.

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. *LA REALISATION D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE D'UN APPROVISIONNEMENT EN CIRCUITS COURTS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE*

Une étude sera réalisée pour évaluer l'opportunité et la faisabilité d'une filière circuits courts alimentaires en direction de la restauration collective, l'objectif étant de structurer à la fois l'offre et la demande :

- **l'offre** : enquête et entretien auprès des producteurs agricoles afin de connaître le niveau de production actuel en circuits courts : produits, projets éventuels, freins et difficultés rencontrés (infrastructures et organisation de la transformation, du stockage, de la commercialisation, faible lisibilité de la demande…)
- **la demande** : engagement d'une étude de marché auprès de la restauration collective locale (écoles primaires, maisons de retraite…), des restaurateurs, des métiers de bouche pour connaître les débouchés locaux potentiels et les exigences qui y sont liées (nature et qualité sanitaire des produits, période et rythme d'approvisionnement, prix des produits…) ;
- **l'assistance technique à la structuration d'une filière pour quelques produits** : assistance aux communes dans le cadre de l'évolution de leurs cahiers des charges de leurs marchés

publics avec leurs prestataires, assistance à l'organisation de l'offre (répertoire des producteurs, organisation d'une plateforme d'approvisionnement…)

Une réflexion plus globale sur l'alimentation pourra être intégrée aux projets qui seront structurés :

- travail éducatif et pédagogique, notamment en direction des établissements scolaires (ex : limitation du gaspillage alimentaire…)
- valorisation locale de la biomasse « déchets alimentaires » ;
- vision globale de l'empreinte carbone / énergétique.

2. ***L'IMPULSION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES REGROUPEMENTS D'AGRICULTEURS EN VUE DE STRUCTURER DES POINTS DE VENTE COLLECTIF***

Les initiatives visant le regroupement d'agriculteurs en vue de structurer des points de vente collectifs seront repérées, impulsées, accompagnées et soutenues. Des échanges d'expériences pourront être envisagés avec les territoires voisins ayant travaillé sur ce type d'approches.

AXE DE TRAVAIL 4 : DEVELOPPER LES FILIERES BIOMASSE-ENERGIE

OBJECTIFS

Notre territoire pâtit aujourd'hui de ne valoriser qu'insuffisamment son socle agro-naturel, dans une optique énergétique en particulier, ce qui nous détourne de certaines opportunités économiques et de diversification agricole. Le recours à des énergies renouvelables et locales nous permettra de surcroit, à l'avenir, de renforcer notre autonomie en la matière, de limiter notre empreinte écologique, sans compter la « facture énergétique » qui à terme, pourrait être réduite.

Si tout ne pourra pas se faire dans l'immédiat, deux caps sont visés à moyen terme :

- la structuration d'une filière bois-énergie à l'échelle du Pays, voire-au-delà ;
- le développement de la méthanisation, en nous appuyant notamment sur le gisement de biomasse liée à l'activité d'élevage.

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. ***LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS ENERGIE EN COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES FILIERES BOIS (BOIS D'ŒUVRE, BOIS D'INDUSTRIE)***

Diverses pistes sont à creuser :

- la mise en place d'une charte forestière et d'un schéma de desserte ;
- au niveau de la ressource, la valorisation prioritaire du gisement forestier par rapport au gisement bocager :
  - la transformation prioritaire du bois en « plaquettes »
  - La mise en place/l'optimisation des plateformes de stockage, en vue notamment de sécuriser les approvisionnements et améliorer les zones d'accès ;
- l'émergence de débouchés au sein du Pays du Giennois : promotion et soutien des réseaux de chaleur / chaufferies bois
- une réflexion ciblée à engager sur l'emploi forestier / l'insertion
- en parallèle, le renforcement des filières bois d'œuvre/bois d'industrie et la promotion des complémentarités entres les différentes filières bois.

2. ***LE DEVELOPPEMENT DE LA METHANISATION***

Au-delà de l'approfondissement de la réflexion sur l'opportunité de structurer une filière locale, les projets pilotes, en particulier d'origine agricole, pourront être soutenus, à la condition de valoriser pleinement la matière organique (cogénération ; épandage du digestat…)

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5
ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES A L'ECHELLE DU PAYS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ENJEUX

La vulnérabilité des activités industrielles

Si depuis une dizaine d'année, l'emploi industriel semble avoir mieux résisté dans la zone d'emploi de Gien comparativement à d'autres secteurs de la région, sur la période 2003-2007, l'industrie perd néanmoins des emplois de l'ordre de -1% par an à l'échelle de la zone d'emploi. Par définition, les activités industrielles sont directement

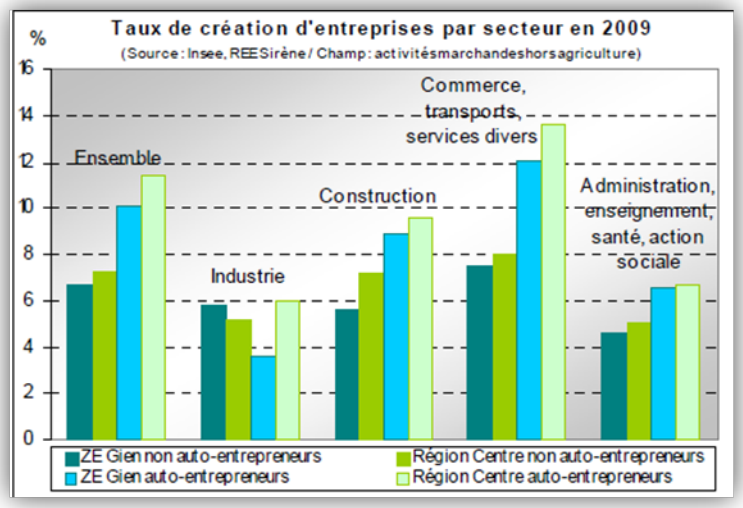

Source : Synthèse du forum participatif du Pays du Giennois – Région Centre - 2011

exposées à la mondialisation.

Combinant une forte tradition industrielle, un éloignement des pôles économiques métropolitains et une forte ruralité, le Pays du Giennois propose des emplois moins qualifiés par rapport à la moyenne départementale. La proportion d'ouvriers et d'agriculteurs est nettement plus importante dans le Pays du Giennois. A l'inverse, les proportions de cadres et de professions intermédiaires sont nettement moins fortes.

La zone d'emploi de Gien enregistre un **taux de création d'entreprise de 16,8% soit plus faible que la moyenne régionale (18,7%).** Ce moindre renouvellement du tissu économique trouve pour première explication les faibles performances du secteur industriel.

Une sous représentation des activités tertiaires

La proportion des services marchands est inférieure de 7 points dans le Pays du Giennois par rapport à la moyenne départementale en 2008. Cette situation est d'abord liée au caractère rural du territoire et à la faiblesse de l'armature urbaine. La faiblesse des services aux entreprises et des emplois à haute qualification y est liée.

Par ailleurs, il existe des enjeux de renforcement et d'adaptation de l'offre commerciale : forte évasion commerciale vers Orléans, Montargis et Paris notamment en matière d'équipement de la personne et de l'habitation. Réduite depuis la création de la Zone Commerciale de la Bosserie Nord à Gien.

Des politiques en matière d'ouverture de foncier économique portées à l'échelle des communautés de communes

Compétence exercée par définition par les Communautés de communes ou par les communes lorsque certaines ZAE[1] n'ont pas fait l'objet de transfert communautaire, **les stratégies en la matière sont par définition cloisonnées** même si des échanges de travail existent notamment entre la Communauté de communes du Giennois et la Communauté de communes du canton de Briare.

Les sites économiques majeurs sont les suivants :

- Au niveau de la CC du Giennois, la ZAE des Montoires à Gien de l'ordre de 100 ha, est complètement occupée. La ZAE de la Bosserie Nord (Gien) constitue l'extension de la ZAE des Montoires. Présentant un potentiel de l'ordre de 50 ha, une dizaine d'hectares sont à ce jour, commercialisables même si le dimensionnement des lots est en cours de révision, en vue de revoir la vocation industrielle initiale vers des activités commerciales. Par ailleurs, un projet d'extension de l'ordre de 6 à 7 ha de la ZAE de Coullons actuellement saturée, est à l'étude.
- Au niveau de la CC du Canton de Briare, un projet d'ouverture du parc d'activités de la Pinade (Briare), situé le long de l'A77 est engagé. Sa réalisation est prévue en trois phases et pour une superficie potentielle globale de 35 ha à moyen et long termes, une première phase prévoit la viabilisation de 6 ha.
- Au niveau de la CC du Canton de Châtillon/Loire, il était prévu l'aménagement de ZAE communautaires dès la création de la Communauté de communes. Compte tenu notamment des difficiles conditions d'accessibilité du territoire lié au nécessaire franchissement de la Loire, il n'y a pas eu de réalisation à ce jour.

Par ailleurs, des enjeux sont pointés en termes de **requalification de ZAE vieillissantes**, voire le repérage de friches industrielles ponctuelles dans les dites ZAE.

Globalement, le Pays du Giennois propose une offre foncière importante mais dont la promotion globale, la complémentarité entre les produits et l'élargissement de la gamme des offres ne sont pas assurés de manière satisfaisante. **Les initiatives en matière d'immobilier d'entreprises sont à ce jour très limitées** sur le Pays du Giennois. On notera le projet en cours de la CC du Giennois de création d'un hôtel d'entreprises.

Des animations économiques émergentes

Au-delà des initiatives communautaires en matière de foncier économique, force est de constater les démarches encore limitées en matière d'accompagnement économique local.

Il faut néanmoins souligner deux démarches importantes sur le territoire. D'une part, la mise en place d'une **Opération de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat (ORAC) à l'échelle du Pays du Giennois** pour la période 2010-2014, et dont le portage est assuré par le Syndicat Mixte du Pays du Giennois. Il est néanmoins fait le constat d'une difficile mobilisation des commerces à partir des cinq unions commerçantes existantes. D'autre part, la CC du Giennois a recruté un agent en charge du développement économique en 2012.

[1] Zones d'Activités Economiques

L'enjeu d'une politique renforcée et commune à l'échelle du Pays

Si l'on peut se réjouir des nombreuses initiatives prises en matière d'accompagnement des entreprises, force est de constater l'intérêt de promouvoir des approches communes portées à l'échelle du Pays. Dans le prolongement des actions initiées en matière de soutien au commerce et à l'artisanat, **l'échelle territoriale du Pays apparaît pleinement appropriée pour intensifier ces politiques économiques dans un contexte de polarisation accrue des activités dans les pôles de Gien et de Briare.**

AXE DE TRAVAIL 1 : ETABLIR ET METTRE EN OEUVRE UN PARTI D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE

Objectifs

La définition d'un **parti d'aménagement économique à l'échelle du Pays** passe par la formalisation d'une stratégie apportant des éléments de positionnement précis sur les quatre volets suivants :

- Définition d'un **maillage de Zones d'Activités Economiques** avec l'établissement d'une typologie ZAE de centralité et ZAE de proximité afin notamment de s'inscrire dans le schéma départemental des ZAE ;
- Définition d'une stratégie de **requalification environnementale, paysagère et urbaine** des ZAE existantes et de développement de services interentreprises ;
- Structuration d'un **parcours résidentiel** en direction des entreprises : hôtels d'entreprises, pépinières d'entreprises, ateliers relais… ;
- **Soutien aux opérations** de requalification des ZAE existante ou création d'espaces économiques ou d'immobiliers d'entreprises s'inscrivant dans les orientations du parti d'aménagement économique du Pays.

Premières illustrations de mise en œuvre

1. *LA MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA D'OUVERTURE ET DE REQUALIFICATION DES ESPACES ECONOMIQUES ET DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES*

La mise en œuvre de cet axe de travail passe dans un premier temps par la réalisation d'une **mission d'études et d'accompagnement** pour formaliser en concertation avec les élus et les acteurs économiques du territoire, le parti d'aménagement du territoire. Ce parti d'aménagement se traduira par la formalisation d'un « **Schéma d'ouverture et de requalification des espaces économiques et de l'immobilier d'entreprises »** qui pourra être réalisé à l'échelle du Pays en s'appuyant sur les communautés de communes.

A noter que cette action s'inscrira en cohérence avec les futures orientations du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays du Giennois.

2. *LA MUTUALISATION DES SERVICES D'ANIMATION ECONOMIQUE A L'ECHELLE DU PAYS*

Une fois le schéma élaboré, un travail d'animation et de veille économiques permettra d'assurer sa mise en œuvre. Ce travail pourra donner lieu à la mise en œuvre progressive d'une ingénierie partagée entre les trois Communautés de communes du Pays du Giennois de manière à doter le territoire d'un dispositif d'animation économique renforcé : commercialisation des ZAE, prospection économique, accompagnement des porteurs de projets…

AXE DE TRAVAIL 2 : RENFORCER LES POLITIQUES CIBLEES EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Objectifs

La mise en œuvre de l'OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce) à l'échelle du Pays pour la période 2010-2014, a mis en exergue les difficultés de mobilisation des acteurs du commerce.

Il existe à ce jour six Unions Commerçantes sur le Pays du Giennois intervenant aux échelles communales voire infra communales.

Dans le prolongement des actions initiées dans le cadre de l'OCMACS, **un travail d'accompagnement et de mise en réseau des Unions Commerçantes** permettrait d'améliorer les conditions de mobilisation des acteurs économiques. Sur cette base, des actions collectives pourraient être engagées : organisation d'évènementiels communs et itinérants, contribution des commerçants aux opérations de requalification urbaine des centres villes, adaptation des horaires d'ouverture, lancement de démarches de remembrement des lots commerciaux en vue d'adapter l'offre commerciale d'hyper centre, recherche de complémentarités entre l'offre commerciale de centre ville et la moyenne et grande surface…

Premières illustrations de mise en œuvre

1. ***LA MISE EN PLACE D'UN APPUI PROFESSIONNEL AUX UNIONS COMMERCANTES***

Au regard de la faiblesse des moyens d'animation des Unions Commerçantes existantes et du besoin de fédération des initiatives développées par celles-ci, il pourrait être étudié la mobilisation d'une animation professionnelle pérenne à l'échelle du Pays du Giennois.

Cette animation pourrait s'inscrire dans le montage progressif du dispositif d'animation économique commun des trois Communautés de communes du Pays du Giennois.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6
METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE TOURISTIQUE GLOBALE A L'ECHELLE DU PAYS

DES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE INSUFFISEMMENT VALORISEES

▪ Des atouts propres au Pays du Giennois

En résonnance avec la diversité des régions naturelles du territoire, la valorisation conjuguée des diverses entités géographiques, patrimoniales et culturelles permet de développer des **parcours touristiques** de découverte sur l'ensemble du Pays du Giennois.

Bénéficiant d'un **positionnement géographique favorable** à 150 kms au sud de Paris et sur l'axe ligérien, les conditions de desserte externe du Pays sont globalement favorables : A77, A19, ligne SNCF Paris-Nevers desservant les gares de Gien et de Briare.

Par ailleurs, **l'identité et la renommée du territoire** peut se rattacher à plusieurs sites, attraits et créations : la Loire, les monuments et châteaux (château de Gien, château de St-Brisson…), les activités de tourisme fluvial à partir du site emblématique du pont canal de Briare (base de location de house-boat à Briare, port de plaisance de Châtillon/Loire, maisons éclusières…), la randonnée cyclotouristique avec la poursuite et l'achèvement de l'itinéraire « La Loire à Vélo », la randonnée pédestre avec notamment le sentier de Grande Randonnée (GR3), l'offre muséographique locale…

▪ Des enjeux de structuration et de renouvellement de l'offre touristique

Le Pays du Giennois en tant que tel, **ne constitue pas une destination touristique forte** :

- La renommée de la **Loire** s'inscrit selon une **échelle territoriale plus large**. Le point d'entrée en région Centre du tronçon de la Loire, classé patrimoine de l'UNESCO depuis 2000, est hors Pays du Giennois à Sully/Loire.
- **Les durées de séjour sont limitées** car il s'agit essentiellement de fréquentations de passage qui excèdent peu la journée à défaut de réelles capacités hôtelières. Le Pays du Giennois comptabilise seulement 17 hôtels pour une capacité globale de 340 lits, les capacités d'accueil hôtelier de groupes sont inexistantes et il existe 9 campings pour 835 emplacements. A noter par ailleurs que le dynamisme avéré de l'hébergement en chambre d'hôte, repose davantage sur un tourisme d'affaire liés à la présence des deux sites nucléaires.

On constate par ailleurs une sous valorisation de la présence de la Loire. L'itinéraire cyclotouristique « Loire à vélo » ne permet pas à ce jour, d'accéder directement à Gien. Il n'y a pas de continuité dans les aménagements des bords de Loire de Gien à Briare ou encore peu d'ouverture des villes à la Loire sont actuellement aménagées.

Il est également constaté un tassement des fréquentations sur certains sites touristiques et l'absence de captation de clientèles a priori accessibles : personnes âgées, cyclotouristes « Loire à vélo », randonneurs, franciliens…

Des politiques touristiques cloisonnées et limitées

Doté d'un tissu économique traditionnellement axé sur les filières agricoles et industrielles, **le Pays du Giennois a peu misé jusqu'ici sur l'activité touristique.** En conséquence, les politiques publiques en la matière apparaissent insuffisantes au regard des potentialités. Elles se caractérisent de la manière suivante :

- Il existe à ce jour **quatre Offices de Tourisme associatifs et un Office communale** dans les communes ligériennes[2]. S'il existe des coopérations fructueuses entre les offices à la faveur notamment d'initiatives portées par le Syndicat Mixte du Pays du Giennois, ces actions ont globalement une portée limitée et restent ponctuelles. On citera néanmoins la réalisation d'un guide touristique et du site internet du Pays du Giennois ou encore des présences communes dans des salons.
- En charge du développement économique, force est de constater **la faible implication directe des communautés de communes** à ce jour sur la question touristique. Au-delà des fonctions d'accueil et d'information touristiques assurées par les offices de tourisme, il n'y a pas d'interventions directes des intercommunalités en termes notamment de soutien aux porteurs de projets touristiques.

L'enjeu d'une politique touristique globale et portée à l'échelle du Pays

L'enjeu d'allongement de la durée des séjours passe par **l'organisation de circuits touristiques sur un périmètre suffisamment étendu et diversifié** pour prétendre organiser des séjours d'au moins deux journées. Or l'organisation de tels circuits suppose de travailler à l'échelle minimale du Pays du Giennois et non exclusivement au niveau des intercommunalités ou encore moins au niveau des communes.

Au regard des politiques publiques partielles et limitées en la matière, il apparaît déterminant d'intégrer davantage les activités touristiques comme secteur d'activité économique à part entière dans les stratégies économiques locales. Par ailleurs, un travail d'appropriation des richesses et sites touristiques pourrait être renforcé auprès des décideurs, opérateurs touristiques et résidants du Pays du Giennois, de telle sorte que l'activité touristique soit davantage prise en compte.

AXE DE TRAVAIL 1 : ETABLIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE A L'ECHELLE DU PAYS

Objectifs

Sur la base d'un diagnostic largement partagé entre les élus et les opérateurs touristiques, il s'agit de définir des orientations partagées sur les quatre fonctions cardinales du développement touristique dans le Pays du Giennois :

- **Définition d'un parti de développement touristique du Pays du Giennois en cohérence avec les orientations départementales et régionales** se traduisant notamment par un réexamen des thématiques prioritaires, des itinéraires et des sites touristiques d'intérêt Pays, des modes d'accueil et d'hébergements à promouvoir (hôtellerie de charme,

[2] Beaulieu/Loire, Briare, Bonny/Loire, Châtillon/Loire et Gien

hôtellerie de groupe, gîtes et chambres d'hôtes, hôtellerie de plein air, aires de pique-nique…), des clientèles cibles (régions, publics).

- **Harmonisation voire intégration progressive du dispositif d'accueil et d'information touristique dans la perspective éventuelle d'un Office de Tourisme de Pays** en recherchant un équilibre entre les impératifs de professionalisation et le maintien de l'implication des bénévoles.
- **Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des porteurs de projets touristiques d'intérêt Pays** (communes, intercommunalités ou privés) dans une logique d'accompagnement économique. Cette fonction pourrait s'inscrire dans la perspective éventuelle de mise en place d'un dispositif mutualisé d'accompagnement au développement économique entre les trois Communautés de communes (cf. Axe de travail 1)
- Mise en place d'un **service de création et de commercialisation de produits touristiques** en lien notamment avec les instances départementales et régionales touristiques. Cette fonction pourrait être confiée à l'éventuel Office de Tourisme de Pays.

▪ Premières illustrations de mise en œuvre

La formalisation d'une nouvelle stratégie touristique à l'échelle du Pays passe par **l'animation d'une démarche d'études approfondies et de concertation avec l'ensemble des élus et des acteurs touristiques du territoire**.

La **mobilisation du Conseil de Développement du Pays restructuré** (cf. Axe de travail B) permettrait d'assurer l'élaboration d'une stratégie touristique largement portée et partagée.

AXE DE TRAVAIL 2 : PROMOUVOIR LA DECOUVERTE ET L'APPROPRIATION DU TERRITOIRE

▪ Objectifs

Il est fait le constat que des efforts de conviction doivent être portés en direction des élus et des populations quant aux enjeux économiques de premier plan que représente la valorisation des potentialités touristiques du Pays du Giennois.

Par ailleurs, il ressort des débats organisés dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21, **une certaine méconnaissance des atouts touristiques du territoire dans sa dimension « Pays » par les acteurs et les populations locales.** Dans la perspective d'une impulsion politique forte en matière de développement touristique, il paraît opportun de développer des démarches d'auto-découverte du territoire partant du principe que les premiers ambassadeurs et promoteurs touristique du Pays du Giennois sont les habitants eux-mêmes.

▪ Premières illustrations de mise en œuvre

Diverses actions peuvent être envisagées pour renforcer la connaissance partagée du Pays en direction de différents publics. Dans l'esprit de démarches du type « éductour », il pourrait être régulièrement organisé **des visites de sites et de découverte des animations et produits touristiques existants sur le Pays du Giennois**. Ces initiatives sont à développer en direction première des opérateurs touristiques de telle sorte qu'ils puissent assurer un renvoi optimal des publics de site en site dans une logique de circuits touristiques. D'autres initiatives peuvent être

envisagées en direction des élus du Pays du Giennois ou encore à destination des jeunes dans le cadre notamment des activités extrascolaires.

La **mobilisation du Conseil de Développement** du Pays restructuré (cf. Axe de travail B) permettrait d'assurer une mobilisation dans la durée des élus et des acteurs du tourisme.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 7
ENGAGER UNE POLITIQUE DE QUALIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES DU PAYS

DES ENJEUX DE DYNAMISATION DU MARCHE LOCAL DU TRAVAIL

▪ Une population active à dominante ouvrière et caractérisée par un niveau de qualification faible

Un quart de la population non scolarisée ne dispose d'aucun diplôme dans le Pays du Giennois contre moins de 20% dans le Loiret et en France métropolitaine. A l'inverse, la proportion de diplômés de niveau supérieur à bac + 2 n'atteint pas les 6% de la population.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus en 2008 - INSEE

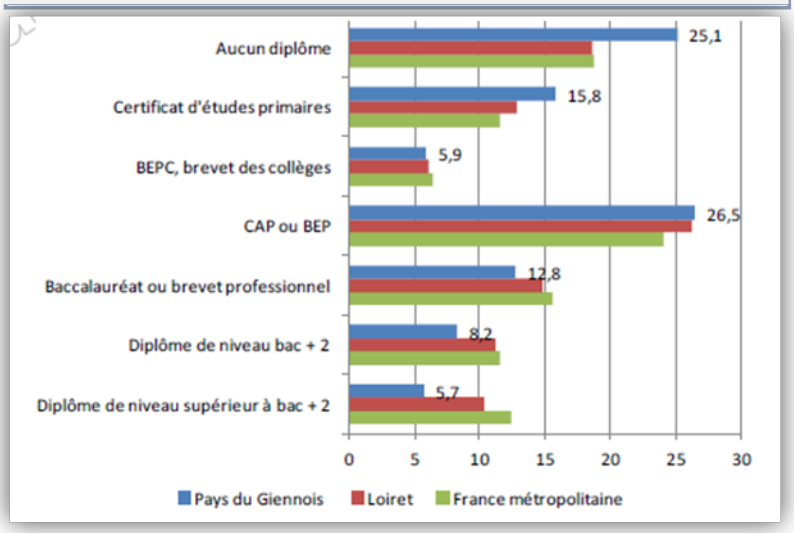

Source : Diagnostic territorial du SCOT du Pays du Giennois - 2012

▪ Inadéquation croissante entre offre et demande d'emplois

D'une manière générale, la répartition sociologique des actifs est en correspondance avec les types d'emplois présents sur le territoire.

Pour autant, on observe un **décalage croissant entre emplois offerts et profil sociologique des actifs** :

- Recul plus marqué des emplois industriels par rapport aux effectifs d'actifs ouvriers sur la période 1999-2008;
- Accroissement plus rapide du nombre d'actifs en profession intermédiaire comparativement à l'augmentation du nombre d'emplois

Evolution des emplois et des actifs par CSP dans le Pays du Giennois - INSEE

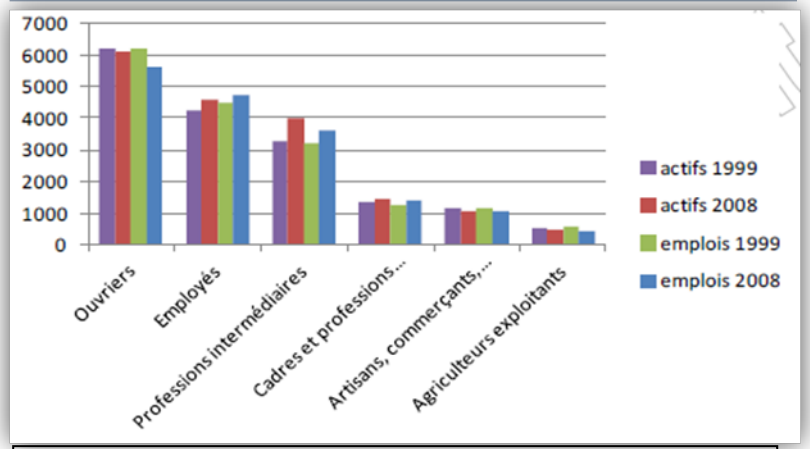

Source : Diagnostic territorial du SCOT du Pays du Giennois - 2012

correspondants sur la période 1999-2008.

UNE FAIBLESSE DES POLITIQUES LOCALES MAIS DES INITIATIVES EMERGENTES A CONSOLIDER

Une offre locale de formation limitée mais une démarche de GPEC[3] engagée

Du fait de la faiblesse de l'armature urbaine, seules trois formations d'enseignement supérieur sont dispensées dans le Pays du Giennois :

- BTS Chimiste et BTS Assistant de gestion PME PMI au Lycée St-François de Salles à Gien ;
- BTS Management des Unités Commerciales au Lycée Bernard Palissy à Gien.

Il existe par ailleurs deux établissements d'enseignement professionnel : LEP Marguerite Audoux et Maison Familiale Rurale de Gien.

Dans ce contexte de relative faiblesse de l'offre de formations professionnelles et suite à la fermeture des établissements industriels PROMA de Gien en 2009, **une démarche GPEC[3] a été engagée sous l'égide de la Maison de l'Emploi du Montargois et du Giennois** en concertation avec les principales entreprises du Pays du Giennois fédérées dans le cadre du MEPAG[4].

Un diagnostic a été réalisé en 2011-2012 visant à repérer les besoins de compétences et de formations émanant des entreprises du Pays du Giennois. Pour autant, **l'enjeu consiste désormais à entrer dans une phase opérationnelle** par l'établissement de priorités d'actions partagées par l'ensemble des acteurs du territoire (élus, acteurs économiques) et par un travail de mise en œuvre sur le terrain.

Un secteur de l'insertion par l'économique peu développé

Il est fait le constat d'une faible présence des opérateurs intervenant sur le Pays du Giennois en matière d'insertion par l'économique. Certains pointent **un enjeu de sensibilisation et d'accompagnement des donneurs d'ordres publics ou privés du Pays du Giennois** pour recourir davantage aux activités de l'insertion par l'économique.

On notera néanmoins des initiatives récentes d'affirmation de quelques opérateurs locaux voire de création de nouvelles activités en la matière.

AXE DE TRAVAIL 1 : ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Objectifs

Sur la base du diagnostic des besoins des entreprises réalisés en 2011-2012 en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il s'agit d'entrer dans la phase

[3] Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
[4] MEPAG : Mouvement des Entreprises du PAys de Giens qui fédère 60 entreprises du Pays du Giennois

opérationnelle en hiérarchisant d'une part, les priorités d'actions et précisant d'autre part, les modalités d'intervention auprès des entreprises.

Au-delà du portage en première ligne de la GPEC par la Maison de l'Emploi du Montargois et du Giennois en lien avec les entreprises du MEPAG, cette phase opérationnelle suppose une implication accrue des territoires et tout particulièrement des Communautés de communes, compétentes en matière de développement économique.

Une articulation des interventions doit être promue entre la Maison de l'Emploi et les développeurs économiques locaux du Pays.

▪ Premières illustrations de mise en œuvre

Une première action consisterait à engager un **travail de valorisation du diagnostic réalisé par la Maison de l'Emploi** auprès des Communautés de communes. Ce partage du diagnostic permettrait dans un second temps de définir la stratégie de mise en œuvre.

Dans la perspective d'un dispositif commun aux trois Communautés de communes d'accompagnement au développement économique (cf. Axe de travail 1), **une répartition des tâches devra être définie entre la Maison de l'Emploi et les développeurs économiques du Pays.**

Un travail de première sensibilisation et de mobilisation des entreprises pourrait être assuré par les Communautés de communes en vue de faciliter les interventions de la Maison de l'Emploi. Cette dernière pourrait davantage se mobiliser sur le montage de formations continues décentralisées, l'activation de dispositifs de réorientation professionnelle…

La **mobilisation du Conseil de Développement du Pays restructuré** (cf. Axe de travail B) permettrait d'assurer une mobilisation dans la durée des élus et des acteurs économiques.

AXE DE TRAVAIL 2 : PROMOUVOIR LES ACTIVITES D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

▪ Objectifs

Compte tenu de la faible présence d'opérateurs en matière d'insertion par l'économique sur le territoire, il s'agit d'améliorer les conditions d'implantation et d'exercice de ces opérateurs selon diverses voies.

▪ Premières illustrations de mise en œuvre

A défaut de commande suffisante et durable émanant des donneurs d'ordres publics ou privés du territoire, les opérateurs existants demeureront fragilisés ou toute implantation de nouvelles activités s'avérera difficile. Il s'agit tout d'abord de **développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement des donneurs d'ordres du Pays du Giennois pour recourir davantage aux activités de l'insertion par l'économique.**

Dans un contexte de rareté des moyens, les collectivités locales auraient intérêt à recourir à ces prestataires à défaut de se doter de services propres. Des actions de promotion et d'accompagnement en vue d'insérer **la clause d'insertion sociale dans les marchés publics** pourront ainsi être renforcées dans le prolongement des initiatives déjà engagées par la Maison de l'Emploi du Montargois et du Giennois.

Par ailleurs, l'animation du réseau des acteurs intervenant dans l'insertion par l'économique et les politiques de l'emploi et de la formation pourraient être assurée à la faveur du **Conseil de Développement restructuré.**

DEFI 3 :

RENFORCER LA COHESION SOCIALE

SELON DEUX LOGIQUES COMPLEMENTAIRES D'OFFRE DE SERVICES:
- L'OFFRE DE PROXIMITÉ
- L'OFFRE D'ÉCHELLE PAYS

ESPRIT GENERAL

QUELQUES CONSTATS GÉNÉRAUX…ET DES AMBITIONS A PORTER

Le confortement de la cohésion sociale au sein du Pays du Giennois, dans une perspective de développement durable, apparaît prépondérant, à plus forte raison compte tenu de la crise économique que nous traversons, celle-ci fragilisant la situation d'une part croissante d'entre nous et, symétriquement, réclamant un accompagnement plus important et ciblé.

Quoiqu'il en soit, cet enjeu doit être appréhendé en tenant compte du profil de notre territoire - éloignement des grands pôles urbains régionaux, faiblesse de l'armature urbaine, présence de trois bassins de vie, faible attractivité résidentielle…-, celui-ci renvoyant à la nature des besoins exprimés, à notre capacité à les satisfaire au travers d'une offre de services performante et, plus globalement, à répondre aux attentes sociales pour consolider le « bien-vivre » sur notre territoire et renforcer notre attractivité résidentielle.

▪ Un territoire « à la marge »

La réflexion portant sur la cohésion sociale et la gamme de services à promouvoir pour la renforcer ne saurait être engagée en la dissociant du cadre territorial élargi dans lequel s'inscrit le Pays du Giennois. **De fait, en dépit d'un positionnement a priori favorable** (ancrage sur l'axe ligérien, positionnement géographique au sud de Paris, inscription sur l'axe Paris-Montargis-Nevers), **le territoire se confronte à un certain isolement** résultant :

- de l'éloignement des pôles urbains régionaux et d'une liaison peu évidente à Orléans ;
- du fait que l'A77 (Paris-Nevers) reste un axe de second rang ;
- de la dégradation récente de la liaison ferroviaire Paris – Nevers, en dépit d'un état de service qui reste satisfaisant.

Cet isolement relatif n'est pas neutre quant aux politiques sociales à promouvoir ; d'une part pour attirer de nouvelles populations – a priori pas ou peu attirées « naturellement », compte tenu de l'absence de périurbanisation, orléanaise notamment -mais aussi pour répondre aux demandes des habitants – ceux-ci ne pouvant compter aussi aisément que dans d'autres territoires sur une offre « métropolitaine » performante et aisément accessible.

Villes importantes autour du Giennois

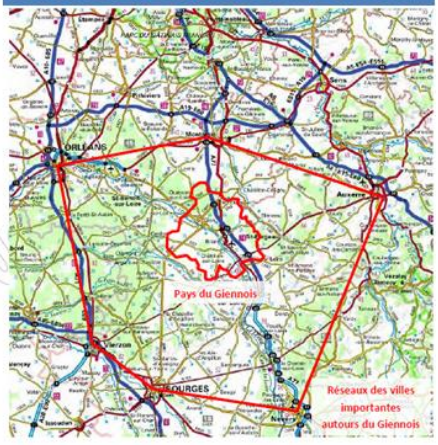

Source : ScoT du Pays du Giennois

Aires urbaines en 2010 – Contexte élargi

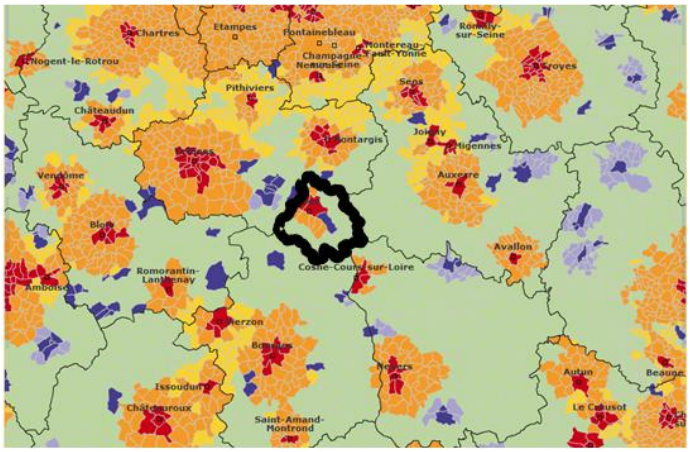

Source : INSEE

▪ Des facteurs de fragilisation de la cohésion sociale à l'échelle du Pays

→ *La faiblesse de l'armature urbaine et du rayonnement de Gien*

La faiblesse de l'armature urbaine résulte en premier lieu d'une **ruralité affirmée**, ancrée dans un territoire vaste et peu peuplé, d'où une densité démographique faible. Cette caractéristique prépondérante est à mettre en perspective avec :

- **un contexte général et des tendances qui fragilisent l'organisation des services en milieu rural** - renouvellement difficile de l'offre médicale, rationalisation de l'offre de services publics et recentrage en milieu urbain, contraintes de mobilité… - et qui exigent une implication accrue des collectivités locales ;
- **la difficulté d'atteindre les masses critiques suffisantes permettant de développer une offre de services ambitieuse** à des conditions économiques acceptables.

Ce profil rural pèse d'autant plus que la commune de Gien peine à s'affirmer en tant que pôle urbain et pôle de services majeur, en capacité d'offrir des prestations à l'ensemble des habitants du Pays, au-delà des services que ceux-ci peuvent solliciter aux échelles de proximité. De fait, il convient de noter la faiblesse des fonctions de centralité jouée à ce jour par la commune de Gien, incluse dans une aire urbaine limitée de fait à huit communes.

Symétriquement, en dépit de notre isolement relatif et agissant dans une certaine mesure comme un révélateur de nos propres carences, **il est à noter l'attraction des pôles urbains périphériques (Orléans, Montargis…) en particulier aux franges du territoire** et selon des logiques « centrifuges » : accès aux soins, accès à la culture…en écho aux fortes évasions commerciales observées sur certains créneaux, tels que les équipements à la personne.)

→ *La présence de trois bassins de vie…qui ne doit pas occulter les phénomènes croissants d'échange à l'échelle du Pays*

Le Pays du Giennois est composé de **trois bassins de vie clairement marqués, coïncidant à peu de choses près avec les délimitations cantonales / communautaires**. C'est à ces échelles de proximité que sont encore accomplis, dans leur majorité, les actes de la vie quotidienne.

Pour autant, il convient de noter les échanges croissants qui sont observés à l'échelle du Pays du Giennois : chalandises commerciales, a fortiori compte tenu du renforcement de l'attractivité commerciale de Gien ; migrations domicile-travail, du fait d'une polarisation accrue des emplois sur Gien et dans une moindre mesure sur Briare ; rayonnement relatif de certains équipements ou services à l'échelle du Pays (ex : centre socioculturel de Briare…). **Cette dynamique doit être prise en compte et pourra justifier la mise en place de politiques de services intercommunautaires voire d'échelle Pays**.

Aires urbaines – 2010 – Focus sur le pays du giennois

Source : ***Diagnostic du ScoT du Pays du Giennois***

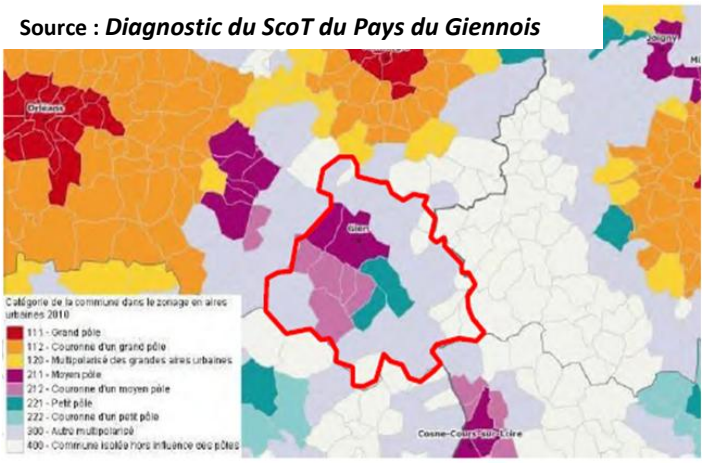

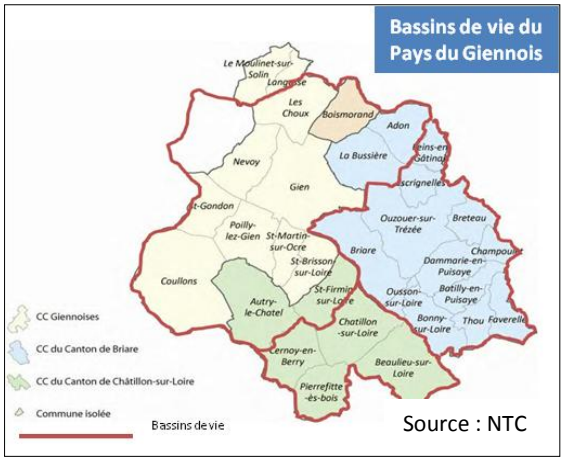

Source : NTC

La faible attractivité résidentielle du Pays du Giennois

→ *Des évolutions démographiques peu favorables*

La faible attractivité résidentielle du Pays du Giennois se mesure en premier lieu à l'aune de la **stagnation des effectifs globaux de population depuis une trentaine d'années**, à l'exception des franges Nord-Ouest du territoire, orientées vers l'agglomération orléanaise.

Ce faible dynamisme démographique se combine :

- **à des arrivées réduites de nouvelles populations,** qu'il convient de relier à l'absence de périurbanisation orléanaise ;
- **au vieillissement du territoire**…lequel n'est pas sans incidences sur l'offre de services qu'il nous faudra promouvoir, et qui doit parallèlement nous conduire à tout mettre en œuvre pour « fixer » les jeunes et si possible à en attirer de nouveaux.

Evolution démographique du Pays du Giennois

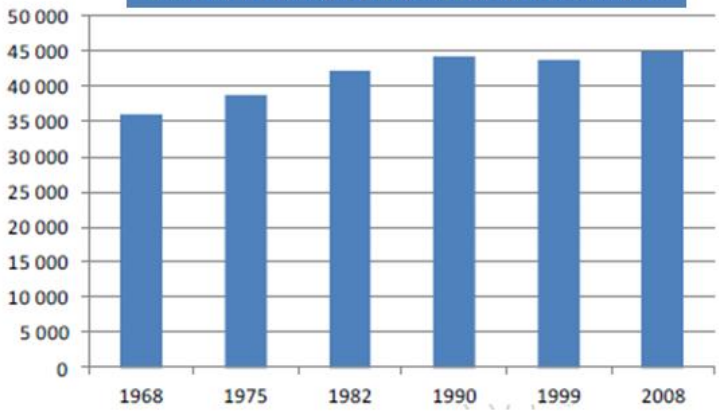

Variation de la population par rapport aux soldes entrants sortants (1999-2008)

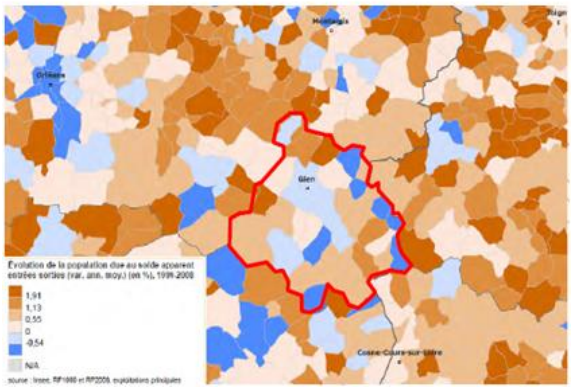

Pyramide des âges du Pays du Giennois (2008)

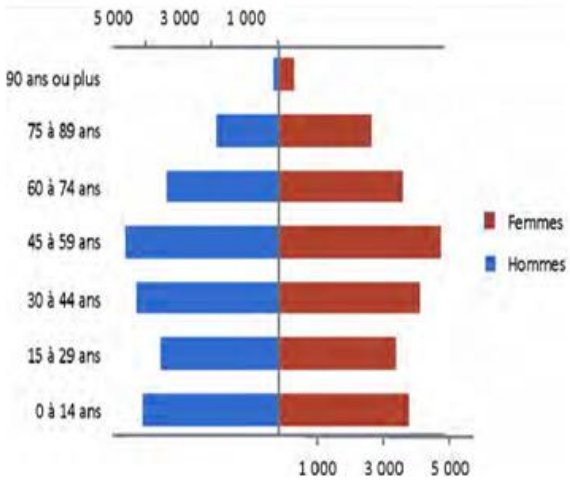

Evolution entre 1999 et 2008 de la population du Pays du Giennois par tranche d'âge

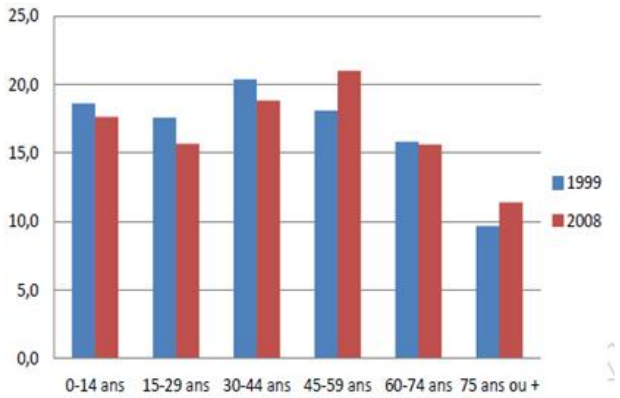

Source : Diagnostic du ScoT du Pays du Giennois - INSEE

→ *Des profils sociologiques marqués*

Au-delà du nombre d'habitants et de leur âge, la faible attractivité résidentielle dont nous pâtissons s'apprécie également sous l'angle de la sociologie des résidents. Celle-ci fait en particulier apparaître notre capacité aujourd'hui limitée à attirer des profils « qualifiés » (la

part des cadres / professions intellectuelles ne représentent que 8% des actifs ayant un emploi)…ce qu'il convient de relier au contingent réduit d'emplois que le territoire est en mesure de leur offrir.

De fait, on observe au sein du Pays du Giennois :

- une **part croissante de retraités** au sein des populations non actives **;**
- une **part importante d'ouvriers** ;
- des **niveaux de revenu médian inférieurs aux moyennes régionales ou départementales**.

Cette sociologie prédominante doit être prise en compte en ce qui concerne la nature et le contenu des politiques sociales à mener.

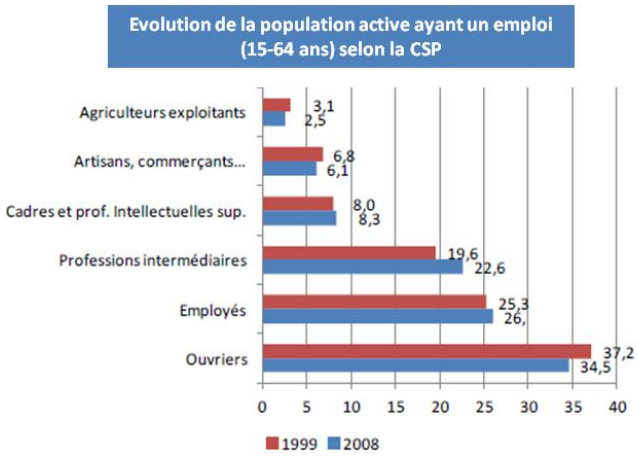

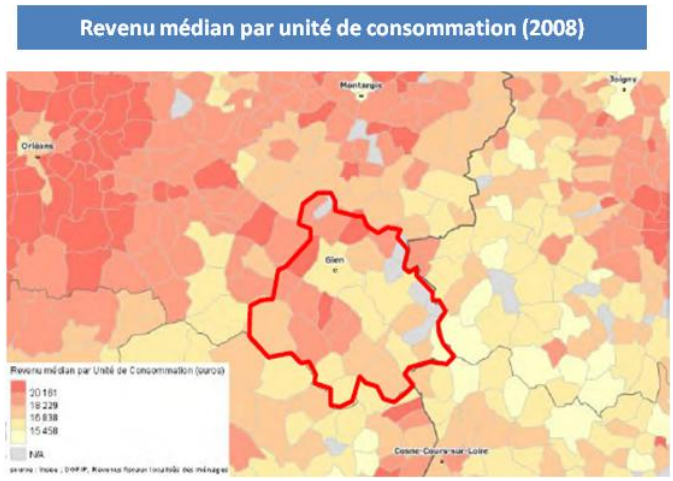

Source : Diagnostic du ScoT du Pays du Giennois - INSEE

Des ambitions à porter…en optimisant notre offre de services selon deux échelles

Les constats réalisés mettent en évidence le fait que l'offre de services sur le territoire devra être optimisée dans les années qui viennent pour procéder à certains rattrapages, nous adapter aux nouvelles demandes…et renforcer notre attractivité.

Il s'agira notamment :

- d'impulser et accompagner une **indispensable montée en puissance de l'intercommunalité** sur ces thématiques ;
- en liaison avec le ScoT du Pays ayant vocation à fixer les principes d'une politique d'aménagement du territoire, **d'élargir notre champ de vision et d'envisager certaines politiques de services à la population à l'échelle du Pays du Giennois,** avec les conséquences à en tirer en termes de maillage/localisation des équipements, de diffusion des prestations sur l'ensemble du territoire… ;
- **faciliter les conditions d'accessibilité physique, matérielle et psychologique à l'offre d'équipements et de services** - enjeu prégnant en milieu rural, a fortiori dans un contexte de concentration et de rationalisation des moyens : itinérance ; mobilité ; accueil ou information des publics ; politiques tarifaires ; prise en compte des handicaps…
- **d'investir certains domaines prioritaires encore peu explorés** (ex : culture ; santé, en relation notamment au vieillissement de la population…) que ce soit en termes d'équipements ou de politiques d'animation ;

- de décloisonner les approches en **appréhendant les besoins globaux des personnes, parmi lesquelles les personnes âgées,** en rapport avec le vieillissement du territoire…et **les jeunes**.

UN DEFI A RELEVER EN S'APPUYANT SUR 3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET 6 AXES DE TRAVAIL

Pour relever le défi lié au renforcement de la cohésion sociale, le Pays du Giennois s'engage sur trois orientations stratégiques, déclinées elles-mêmes en six axes de travail.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	*AXES DE TRAVAIL*
PROMOUVOIR LES SERVICES A LA POPULATION SELON UNE LOGIQUE PRIVILEGIEE DE PAYS	Amorcer une **politique culturelle** de Pays
	Engager une **politique en faveur de la jeunesse** (11/12 - 18 ans)
	Développer une **politique de santé** et d'accès aux soins
PROMOUVOIR LES SERVICES A LA POPULATION SELON UNE LOGIQUE PRIVILEGIEE DE PROXIMITE	Renforcer l'offre en direction de la **petite enfance**
	Renforcer l'offre en **direction de l'enfance**
PROMOUVOIR UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MOBILITE A L'ECHELLE DU PAYS	Définir un **schéma de mobilité** a l'échelle du Pays

ORIENTATION STRATÉGIQUE 8
PROMOUVOIR LES SERVICES A LA POPULATION SELON UNE LOGIQUE PRIVILÉGIÉE DE PAYS : CULTURE, JEUNESSE, SANTÉ

AXE DE TRAVAIL 1 : AMORCER UNE POLITIQUE CULTURELLE DE PAYS

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Pays du Giennois se caractérise par une certaine faiblesse d'offre et d'« image » culturelles, comme en attestent notamment :

- **l'absence de projet culturel global et partagé**, ayant vocation à donner du sens à cette thématique en tenant compte des enjeux locaux - dimensions éducatives, lutte contre l'exclusion, initiation et découverte, accessibilité… ;
- **la faiblesse des approches intercommunales** (ex : prise de compétence communautaire ; programmation culturelle, moyens d'animation…) et, plus globalement, une **mise en réseau des acteurs et des logiques de coopération envisagées a minima** ;
- **une certaine carence de « produits culturels »** - en termes de diffusion et de création principalement, mais aussi en termes de pratique et d'enseignement – pouvant motiver certaines **« évasions » vers des offres périphériques**, cette difficulté à capter les publics pouvant également s'expliquer par une certaine déconnexion entre la gamme d'offres et les attentes des populations locales, dont les plus jeunes ;
- **l'absence d'équipements d'intérêt (inter)-communautaire**, **ayant le cas échéant vocation à rayonner sur l'ensemble du Pays**, et cela alors même que certains équipements en service pourraient d'ores et déjà, au regard de leur fréquentation et leur reconnaissance de fait, être reconnus comme tels (ex : théâtre de l'Escabeau) ;
- une certaine faiblesse **des dispositifs d'information/communication/promotion** concernant l'offre existante, d'où une méconnaissance supposée de celle-ci.

Concernant la question spécifique de la lecture publique, il est à noter le **maillage dense de bibliothèques en service**…pâtissant toutefois d''une mise en réseau très limitée (fourniture auprès des fonds départementaux, à Orléans).

Il est par ailleurs à noter que, **si la promotion de produits culturels à dominante « touristique » apparaît globalement bénéfique au territoire** (musées ciblés sur les patrimoines du territoire ; événementiels (*RAFFUT DE LOIRE* ; *STRANGE*, Salon du livre du Giennois…); espace culturel de Châtillon…), **ces initiatives ne semblent pas avoir permis pour l'heure d'affirmer une véritable « identité culturelle » locale**.

Enfin, en dépit de son dynamisme et du rôle moteur qu'il joue dans le domaine culturel, **le tissu associatif apparaît fragilisé**, du fait d'un certain isolement et faute de soutiens financiers suffisants, notamment sur le volet « fonctionnement » (ex : Théâtre de l'Escabeau)

OBJECTIFS

La culture au sein du Pays du Giennois n'est aujourd'hui pas à la place qui devrait lui revenir en vue de favoriser l'épanouissement personnel, conforter la cohésion sociale, accompagner les mutations du territoire…mais aussi dans l'objectif de renforcer notre attractivité et notre rayonnement, avec en ligne de mire le développement économique du territoire.

Un « rattrapage » progressif est donc bien à opérer et passera en particulier par :

- un approfondissement de la réflexion sur **le sens et la place que nous souhaitons accorder à la culture sur notre territoire** ;
- la **structuration d'une vision globale et un décloisonnement des approches**, tenant compte d'une part des enjeux locaux (dimensions éducatives, lutte contre l'exclusion, prise en compte spécifique des publics « empêchés »…) et visant d'autre part à croiser autant que possible les politiques sectorielles entre elles (ex : rapprochement des champs de la culture, du sport et des loisirs) ;
- **un renforcement de l'offre culturelle, prioritairement sur les créneaux de la diffusion, de la pratique et de l'enseignement…**mais aussi, à plus long terme, sur le créneau de la création, en lien par exemple avec notre tradition d'artisanat d'art et notre vocation touristique ;
- **au développement de la lecture publique**.

Ces différents défis devront être relevés en nous appuyant sur un **changement d'échelle**, devant se traduire par **l'impulsion de réflexions, la structuration d'outils et la mise en place de politiques à l'échelle intercommunale et à l'échelle du Pays** (animation ; programmation ; mutualisation des équipements ; promotion de coopérations entre acteurs de la culture ; renforcement du soutien aux associations…)

Symétriquement, **l'investissement des collectivités** (communes, communautés de communes, Pays du Giennois) **aux côtés des associations devra être réaffirmé** avec force à la faveur de cet Agenda 21 de Pays.

▪ PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION CULTURELLE A L'ECHELLE DU PAYS

- L'objectif de valoriser les initiatives à l'œuvre et de mieux faire connaître l'offre culturelle proposée à l'échelle du Pays, en s'appuyant sur une communication plus qualitative et un meilleur « ciblage » des publics (information plus spécifiée, plus lisible…)
- Cette politique coordonnée de communication prendra en compte la démographie et la sociologie locales, un des objectifs étant bien de favoriser l'accessibilité à la culture des publics les plus éloignés ou « empêchés » (handicapés, seniors, jeunes, familles défavorisées, populations les plus rurales…). L'accompagnement au « passage à l'acte » pourra aller jusqu'à une meilleure promotion / diffusion / valorisation des dispositifs d'accompagnement et de soutien existants (ex : tickets CAF ; chéquiers Clarck…).
- Cette action doit être considérée comme une première étape pour viser à terme une programmation culturelle coordonnée (voir ci-après), supposant toutefois nécessairement une montée en régime des communautés de communes sur les thématiques culturelles.

2. LE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ET/OU AUX PROJETS DES STRUCTURES DE CREATION/DIFFUSION CULTURELLE

- Le renforcement des soutiens financiers aux associations culturelles
- Différents cadres visés : structures associatives dans leur fonctionnement (ex : Théâtre de l'escabeau ; festivals et évènementiels…).

3. LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE A L'ECHELLE DU PAYS

- L'approfondissement de la réflexion relative à la création d'une médiathèque d'intérêt Pays, « tête de réseau » à partir de laquelle serait organisée la politique de lecture publique à l'échelle du Pays
- La mise en réseau des bibliothèques : renforcement des dynamiques d'échanges entre établissements ; formation informatique complémentaire…

- La mise en place d'événementiels itinérants et communs
- Le renforcement de la lecture publique à destination des enfants

4. L'AJUSTEMENT A TERME DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE

- L'opportunité de structurer une **programmation culturelle intercommunale, voire d'échelle Pays**, laquelle passera nécessairement par une montée en régime des communautés de communes sur ces thématiques
- Sur les modalités de mise en œuvre :
  - certaines offres ou certains événementiels « d'intérêt Pays », aujourd'hui réfléchis et mis en œuvre à des échelles très locales, pourront être portés plus largement (échelles communautaires, intercommunautaires, voire Pays) ;
  - une telle programmation supposera de décloisonner les approches et travailler avec les acteurs de l'éducation notamment (enseignants, conseillers pédagogiques…) ;
  - l'enjeu de professionnalisation de l'offre culturelle, aux côté du bénévolat associatif.
- Sur le contenu :
  - l'enjeu de « régénération » de l'offre culturelle : promotion de produits culturels innovants et adaptés à la sociologie locale (ex : théâtre de rue) ;
  - l'opportunité de valoriser culturellement et touristiquement les patrimoines naturels et bâtis, y compris ceux associés aux canaux, au-delà des événementiels ponctuels existant à ce jour (ex : journées du patrimoine). Cette valorisation devra tenir compte de paramètres de faisabilité matérielle et sociale, d'où l'enjeu de disposer au préalable d'une part, d'une vision globale des patrimoines valorisables et d'autre part, des usages envisageables et potentiellement compatibles.

AXE DE TRAVAIL 2 : ENGAGER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (11/12 - 18 ANS)

CONTEXTE ET ENJEUX

Notre territoire est confronté à un enjeu majeur : celui de **l'exode de ses jeunes** (entendus ici largement), et plus globalement d'une capacité limitée à les « fixer » localement. Si en termes de régénération démographique et d'équilibre intergénérationnel, **cette dynamique nous est déjà préjudiciable**, elle pourrait le devenir davantage encore dans les années qui viennent.

Ce constat est à relier à des **tendances lourdes**, **qui tendent à renforcer l'attraction « naturelle » des jeunes vers les grands pôles urbains** (qui concentrent l'offre d'emplois, de logements, de formations, de mobilité…). Pour autant, nos difficultés doivent aussi être analysées à l'aune d'une **offre locale insuffisamment attractive, adaptée…et limitée quant à ses conditions d'accessibilité.**

Ces considérations générales s'appliquent entre autres à la tranche d'âge des 11/12 – 18 ans – soit le public « adolescent », celui qui nous concerne dans le cadre du présent axe de travail 2 – et cela en dépit de certaines initiatives et structures existantes : centres socioculturels ; activités extrascolaires ; animation jeunesse de la ville de Briare s'appuyant sur un éducateur spécialisé ; animation jeunesse au sein de la CDCG s'appuyant sur une équipe itinérante d'éducateurs ; intervenant dans les domaines sportifs, culturels et/ou de la prévention ; mise en place au sein de la CDCG un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance…

Pour cette tranche d'âge des 11/12 18 ans, il est ainsi constaté globalement :

- **une offre globale limitée**, que ce soit en termes d'équipement ou d'animation ;
- une **concentration des prestations sur Gien et Briare**, au détriment du reste du territoire ;
- une **accessibilité limitée** à celles-ci, du fait notamment de portages quasi exclusivement associatifs ou communaux des structures existantes. C'est ainsi entre autres que :
  - l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Briare n'accueille pas les jeunes de plus de 11/12 ans ;
  - le centre socioculturel de Briare se voit ponctuellement « contraint » de refuser l'accueil de jeunes non domiciliées dans la commune ou le canton.

OBJECTIFS

Un retard a été pris en ce qui concerne les politiques ciblées en direction des adolescents (11-12/18 ans) ; **il convient progressivement de le combler**.

Il se trouve que, au regard des initiatives locales limitées et éclatées, mais aussi des logiques de mobilité de ces publics qui s'inscrivent au-delà des bassins de proximité, **il apparaît pertinent, de rechercher des réponses à l'échelle du Pays**.

En s'appuyant sur les premières réflexions et actions qui seront engagées dans le cadre de cet Agenda 21, **l'opportunité de structurer un projet global et cohérent en direction de la jeunesse à l'échelle du Pays** – tourné vers les publics adolescents mais aussi les jeunes adultes, dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle – pourra à terme être approfondie.

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

Les domaines d'interventions envisageables sont divers et pourront être précisés chemin faisant ; quelques pistes d'actions paraissant pouvoir être approfondies sont listées ci-dessous.

- **L'ouverture des structures d'activités extrascolaires** au plus de 11-12 ans, cette action devant être combinée avec l'approfondissement de la réflexion quant à une prise de compétence « ALSH » au niveau des trois communautés de communes. De fait, il apparaît qu'une « harmonisation par le haut » de ladite compétence permettrait de renforcer et de mutualiser l'encadrement des équipes tout en préservant l'existence et l'autonomie de fonctionnement des centres locaux
- **Le soutien aux initiatives locales d'équipements ou d'animations « dédiés »** :
  - animations socioculturelles/sportives, itinérantes ou centralisées, en direction des adolescents ;
  - démarches d'initiation et de découverte ;
  - développement des points information jeunesse et autre lieux dédiés ;
  - création d'évènementiels ou de manifestations par les jeunes ;
  - …
- **Le développement des actions de prévention-santé**, dans le cadre du projet santé qui sera structuré à l'échelle du Pays
- En s'appuyant sur l'expérience de la CCDG, **la mise en place dans chaque communauté de communes d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance** (CISPD). Instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité réunissant divers acteurs qualifiés (police et gendarmerie, polices municipales, milieu associatif…), ce Conseil sera notamment mis à profit pour :
  - favoriser l'échange d'informations et recueillir les attentes des populations ;
  - dresser le constat des actions de prévention existantes et définir les actions et objectifs coordonnés dont il suit l'exécution ;
  - encourager les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes ;

- mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération ;
- promouvoir des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive.

Au-delà, pour édifier à terme un projet plus global et cohérent en direction de la jeunesse, il pourrait être opportun :

- de décrypter finement « qui fait quoi ?» aujourd'hui en direction de ces publics et d'autre part d'identifier finement les besoins et attentes émanant des préadolescents, des adolescents voire des jeunes adultes ;
- de nous interroger systématiquement, dans la définition de nos politiques, sur les spécificités et attentes de ces publics et les réponses à apporter : loisirs, logement, transport, orientation de la formation et emploi, promotion de l'entreprenariat local, santé et bien-être, implication dans la vie publique et engagement citoyen…

AXE DE TRAVAIL 3 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE SANTÉ ET D'ACCÈS AUX SOINS

CONTEXTE ET ENJEUX

Notre territoire peut se prévaloir de **deux établissements de santé « polarisants »** en service :

- le Centre Hospitalier Pierre Dezarnaulds de Gien, troisième établissement public de santé du Loiret, lequel, regroupé sur un même site avec la polyclinique Jeanne d'Arc, constitue le « Pôle de santé » du Giennois (530 lits) ;
- l'Hôpital Saint-Jean de Briare, établissement gériatrique de proximité comptant 140 lits.

Pour autant, en dehors de ces acquis « historiques **», l'enjeu de la santé et de l'accès aux soins apparaît relativement préoccupant** au sein du Pays du Giennois, dans un contexte de vieillissement des populations et de précarisation des situations individuelles.

Ainsi, il est notamment observé :

- un territoire considéré comme fortement carencé par la Région Centre et l'ARS.
- une **démographie médicale vieillissante** à relier aux difficultés récurrentes de recrutement de personnels de santé et de soins : infirmiers, aides soignant, assistantes de vie…
- un **ratio habitants / médecin qui se fragilise** – quoiqu'il reste à ce jour encore relativement favorable ;
- une concentration des prestations liées à la santé de proximité sur Gien et dans une moindre mesure sur Briare…et **une diffusion limitée dans les communes les plus rurales**.

Nombre d'habitants par médecin généraliste au sein du Pays du Giennois

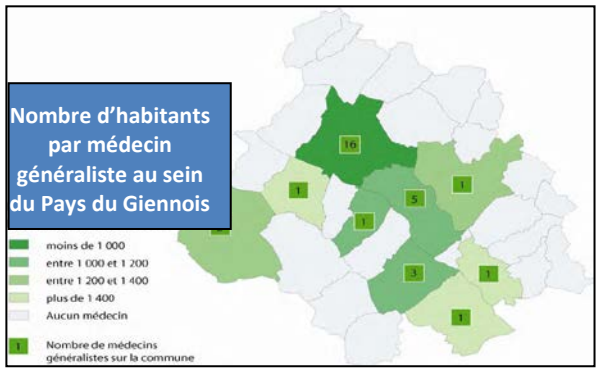

Densité de médecins généralistes libéraux et mixtes pour 5000 habitants à l'échelle des bassins de vie

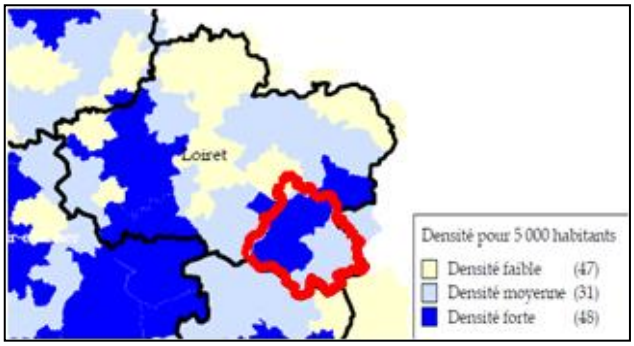

Moyenne d'âge des médecins généralistes libéraux et mixtes à l'échelle des bassins de vie

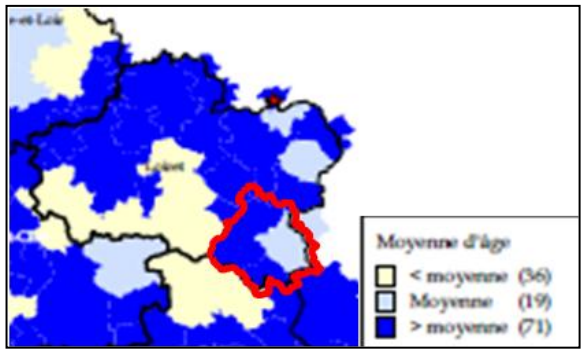

Source (pour les trois cartes) : Ordre National des Médecins

Partant de ces constats, la recherche de solutions innovantes et adaptées à été amorcée, comme en attestent les **initiatives recensées pour faciliter les conditions d'implantation et d'exercice des professionnels** :

- **structuration de maisons de santé pluridisciplinaires** :
  - Bonny s/Loire dont la labellisation « MSP » est en cours ;

- Châtillon s/Loire, avec la volonté de développer une «approche sociale» et des actions préventives ;
- Gien : regroupement de neuf praticiens intervenant dans un réseau de plus de 25 professionnels ; perspective de partage de dossiers des patients ; recours éventuel à la télé-medecine (consultations à distance de spécialistes basés à Orléans, Paris…)

- **autres démarches de regroupement professionnels non labellisées « MSP »**, telles que l'initiative récente portée par la commune de La Bussière

D'autre part, il convient de noter **la mise en place actuelle de formations « professionalisantes »** (ex : cycle de formation de 20 aides-soignants au sein de l'hôpital de Briare sur la base d'un partenariat Région Centre / Pôle Emploi), en réponse aux difficultés rencontrées de recrutement.

OBJECTIFS

Le Pays du Giennois est considéré comme la maille territoriale adaptée pour définir une politique de santé et de soins à domicile, en appui de laquelle plusieurs grands défis devront être relevés.

Il s'agira en premier lieu de **renouveler / renforcer l'offre de soins sur le territoire, en privilégiant les démarches de regroupement et de coopération pluridisciplinaires des professionnels de santé**. Il y aura donc lieu en particulier de capitaliser sur les MSP déjà en place ou en cours de structuration, en nous attachant, au-delà du « simple » regroupement physique des professionnels, à nous inscrire dans une logique de projet collectif pour favoriser les échanges d'information entre les différents intervenants – l'objectif étant bien de répondre aux nouveaux enjeux de santé publique (ex : augmentation des maladies chroniques) et, au final, d'apporter les réponses les plus adaptées aux patients.

Par ailleurs, le **renforcement des politiques préventives touchant la santé publique** apparaît déterminant dans une perspective de développement durable, l'objectif étant de promouvoir une meilleure prise en charge, par chacun, de sa propre santé.

Enfin, la mise en place **d'une stratégie concertée de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** entre les différents employeurs du Pays du Giennois doit être considérée comme un levier central pour repérer les besoins prospectifs de ressources humaines dans le secteur de la santé et des soins.

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

Sur la base d'un projet stratégique élaboré en interne, le Pays du Giennois pourra conclure avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) un **Contrat Local de Santé** (CLS), avec comme axes a priori privilégiés de travail (voir ci-dessus) :

- **la définition et la promotion d'un maillage territorial équilibré de maisons de santé pluridisciplinaires ou d'autres initiatives de regroupements** ;
- la **définition d'une politique préventive**, qui devra donner lieu à un choix de thématique et/ou de publics prioritaires ;
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences portant sur les métiers de la santé et des soins.

Le CLS reposera sur :

- **un diagnostic territorial** qui doit permettre d'identifier les besoins et les demandes en matière de santé sur le territoire, de repérer les réponses existantes (actions de prévention, réseaux d'acteurs, dispositifs, offre de soins et médico-sociale…), de cerner la problématique et rassembler l'ensemble des données qui seront utiles à la mise en œuvre du projet. La

consultation des acteurs de terrain, voire l'association des habitants à l'élaboration de ce diagnostic sera un gage futur de mobilisation collective.

- **la définition et la hiérarchisation des objectifs puis des propositions d'actions** déclinant les enjeux pré-identifiés et pouvant mobiliser une pluralité de porteurs (associations, collectivités locales, professionnels de la santé…). Chaque action devra identifier les populations cibles, les bénéfices attendus pour la population, les partenariats techniques et financiers, les critères d'évaluation…

Un comité de Pilotage « santé » (en s'appuyant le cas échéant sur le groupe de travail (créé spécialement pour la définition de l'A21) « Santé » actuelle) sera constitué et associera les parties prenantes au projet/contrat local de santé. Celui-ci sera autant que possible associé à la rédaction du cahier des charges relatif au diagnostic territorial.

La mobilisation du **Conseil de Développement du Pays restructuré** (cf. Axe de travail B) permettrait d'assurer une mobilisation dans la durée des élus et des acteurs de la santé.

Des « **assises de la santé** », éventuellement dans le cadre du diagnostic territorial de santé, pourront parallèlement être organisées pour engager collectivement le projet, mobiliser les habitants et mieux repérer leurs besoins, en matière de prévention notamment.

La mise en œuvre concrète, l'animation et le suivi de ce plan d'actions suppose le **recrutement d'un animateur territorial de santé,** le cas échéant partagé avec un autre Pays, pouvant bénéficier du soutien de l'ARS.

Concernant le financement des actions préconisées dans le Contrat Local de Santé, l'ARS lance annuellement des appels à projet sur les initiatives locales en matière de promotion-prévention. D'autres structures sont également susceptibles d'être des partenaires financiers : Mission Interministérielle de lutte contre la toxicomanie, Conseil général sur des initiatives en matière de prévention, préfecture en matière de sécurité routière…

ORIENTATION STRATÉGIQUE 9
PROMOUVOIR LES SERVICES A LA POPULATION SELON UNE LOGIQUE PRIVILEGIÉE DE PROXIMITÉ : PETITE ENFANCE, ENFANCE

CONTEXTE ET ENJEUX

L'attractivité résidentielle de notre territoire est indissociable de sa capacité à accueillir dans de bonnes conditions les enfants, qu'il s'agisse des 0 – 3 ans (« petite enfance ») ou des 3 – 11 ans (« enfance »). L'enjeu est de pouvoir répondre, de manière quantitative, à la demande. Au-delà, des choix politiques et stratégiques distincts peuvent être faits quant à la nature de cette réponse et au niveau d'implication des collectivités.

Dans ce domaine, nous pouvons nous prévaloir d'un certain nombre d'acquis - en termes d'équipements et plus globalement d'offres d'accueil -, comme l'illustrent en particulier :

- concernant la petite enfance :
  - o les haltes-garderies en service sur Gien, Briare, Châtillon s/Loire, Beaulieu s/Loire et Coullons ;
  - o l'ensemble crèche/le multi-accueil de Gien ;
  - o les relais d'assistantes maternelles : Gien ; Briare-Châtillon s/Loire ;
- concernant l'enfance on notera en particulier :
  - o les centres socioculturels de Gien et Briare ;
  - o l'offre animation jeunesse de la CDCG et de la ville de Briare ;
  - o les centres de loisirs de Briare et Châtillon s/Loire ;
  - o la garderie péri-scolaire de Châtillon s/Loire .

Pour autant, l'offre existante semble présenter des limites, qu'elles concernent le maillage d'équipements ou les conditions globales d'accueil. Il est ainsi notamment constaté :

- concernant la petite enfance :
  - o des situations contrastées faisant apparaître que, si les demandes de garde semblent loin d'être satisfaites (ex : manque de micro-crèches ; faiblesse des équipements de proximité dans les secteurs à forte croissance démographique, en particulier au Nord-Ouest du territoire…), les assistantes maternelles semblent en sous-activité dans certains secteurs ;
  - o un enjeu de professionnalisation de certains intervenants (ex : assistantes maternelles) ;
  - o l'évolution des demandes (garde de courte durée, horaires décalés, demandes ponctuelles sur une demi-journée par exemple…) sans adaptation suffisante des prestations proposées ;
- concernant l'enfance, des prestations présentant certaines faiblesses - dans des proportions toutefois moins saillantes qu'en ce qui concerne les 11-12/18 ans -, que ce soit en termes d'équipement ou d'animation.

Il convient par ailleurs de noter que ces thématiques – et en particulier les portages de structures de garde collective - apparaissent à ce jour appréhendées très localement, d'où le constat que nombre de ces structures associatives ou communales ne disposent pas de réels moyens d'expansion. Symétriquement, on notera :

- la faiblesse des politiques intercommunales : pas de prise de compétence communautaire, hormis celle, partielle, de la CDCG sur la petite enfance) ;
- l'absence de projet sur la petite enfance et/ou l'enfance à l'échelle du Pays.

AXE DE TRAVAIL 4 : RENFORCER L'OFFRE EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

OBJECTIFS

L'objectif principal à atteindre consistera, en s'appuyant sur ce qui a été accompli jusqu'à ce jour, **à renforcer et diversifier les services en direction de la petite enfance, selon une logique privilégiée de proximité**.

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

- **Le soutien au développement et à la diversification de l'offre de garde collective**
  - Développement d'un maillage d'équipements équilibré à l'échelle du Pays, notamment dans les secteurs en croissance démographiques : crèches, halte garderies, micro crèches, multi-accueils…
  - Accompagnement de démarches collectives du type « maison des assistantes maternelles », « micro-crèches « crèches familiales » proposant des solutions innovantes et intermédiaires entre offre collective et offre individuelle…
  - Qualification des prestations pour s'adapter à l'évolution des demandes des habitants, à l'évolution des modes de vie, à certaines situations particulières ou à besoins spécifiques : horaires décalés, inscription de courte durée, accueil des enfants malades ou handicapés…
- **Rapprochement des politiques d'animation des assistantes maternelles à l'échelle du Pays à la faveur d'une coopération inter-RAM en gardant le maintien d'une offre de proximité**
  - Enjeu d'avoir une visibilité des offres et des demandes de garde à l'échelle du Pays
  - Élargissement du nombre d'assistantes maternelles inscrites aux RAM
  - Qualification et accompagnement de la professionnalisation des prestations proposées par les assistantes maternelles
  - Actions en faveur de la parentalité : information, animations…

AXE DE TRAVAIL 5 : RENFORCER L'OFFRE EN DIRECTION DE L'ENFANCE

OBJECTIFS

L'objectif principal à atteindre consistera, en s'appuyant sur ce qui a été accompli jusqu'à ce jour, **à renforcer et diversifier les services en direction de l'enfance, selon une logique privilégiée de proximité**.

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

- **Le soutien au renforcement de l'offre extrascolaire à l'échelle des bassins de vie intercommunaux** : couverture territoriale ; amplitude des prestations proposées…
- **Le soutien au renforcement de l'accueil périscolaire à l'échelle des bassins de vie intercommunaux** couverture territoriale ; amplitude des prestations proposées…

ORIENTATION STRATÉGIQUE 10
PROMOUVOIR UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ A L'ECHELLE DU PAYS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET ENJEUX

▪ La mobilité, une préoccupation majeure…n'ayant pas donné lieu jusqu'à ce jour à des politiques locales structurantes

Le développement durable ne saurait être pensé sans accorder une attention particulière à la nécessité que nous avons de nous déplacer. Leviers contre l'isolement et l'exclusion, garants de l'accès à l'emploi, aux services, aux équipements, à la culture, facteurs de développement économique, nos déplacements génèrent symétriquement des impacts sur l'environnement et des consommations énergétiques qu'il convient de limiter.

Compte tenu du caractère rural du Pays du Giennois – au sein duquel les distances sont importantes et les polarités urbaines globalement peu marquées – mais aussi de son éloignement des pôles urbains régionaux et des grands axes d'échanges, **la faculté à se déplacer revêt une dimension particulière** sur notre territoire, que ce soit dans une logique :

- **d'entrée dans le territoire/ de sortie du territoire**, l'objectif étant bien de contribuer à réduire notre isolement ;
- **de déplacements « internes »** (liaisons transversales Est-Ouest), en particulier vers les pôles urbains et sites d'activités, **cet enjeu pouvant être qualifié de majeur compte tenu notamment des phénomènes observés d'échanges croissants à l'échelle du Pays** (cf. ci-avant, « Quelques constats généraux…et des ambitions à porter »)

Pour autant, en dépit du fait qu'il s'agit d'un enjeu qui occupe les esprits et au-delà des initiatives éparses répertoriées, **aucune réflexion stratégique / politique structurante locale n'a à ce jour été mise en œuvre, que ce soit à l'échelle du Pays ou aux échelles (inter)communautaires**.

▪ La faiblesse actuelle de l'offre de transports collectifs

→ ***Le réseau ferroviaire (ligne Paris-Nevers)***

- Le réseau ferroviaire, s'il revêt un caractère éminemment stratégique de désenclavement du territoire, remplit des **fonctions exclusives d'entrée dans le territoire / de sortie du territoire, selon une logique Nord–Sud**, d'où un impact nécessairement limité pour les résidents dans leur mobilité quotidienne.
- Il est à noter **l'appauvrissement récent du service** (fréquence de 5,5 trains/jour au lieu de 7/jour auparavant) et les menaces planant à terme sur la pérennité de la ligne.
- Il est observé une **faible valorisation locale de la desserte ferroviaire et en particulier des gares** de Gien / Briare en tant que « portes d'entrées » du Pays du Giennois : gares excentrées à Gien surtout, ce constat est plus discutable sur Briare; signalisation, aménagements urbains et circulation douce faibles voire inexistantes.

→ ***Le réseau de bus ULYS (CG 45)***

- Une **offre « courante » limitée** :

- desserte ;
- fréquence et cadencements ;
- faiblesse globale de la ligne 3, permettant de relier directement Châtillon, Briare, Gien et Orléans, et cela en dépit de quelques améliorations récentes (tarification à 2€, lisibilité des horaires…).

- Un **transport à la demande mis en œuvre à ce jour « a minima »** : service limité à un jour par semaine ; manque global de souplesse et parcours rigides des lignes ; faible valorisation et information…

L'offre de transports en commun sur le Pays du Giennois

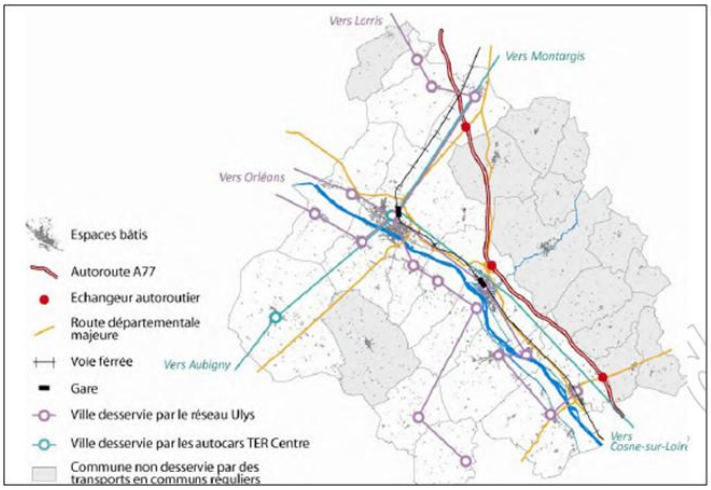

Réseau de bus ULYS sur le Pays du Giennois

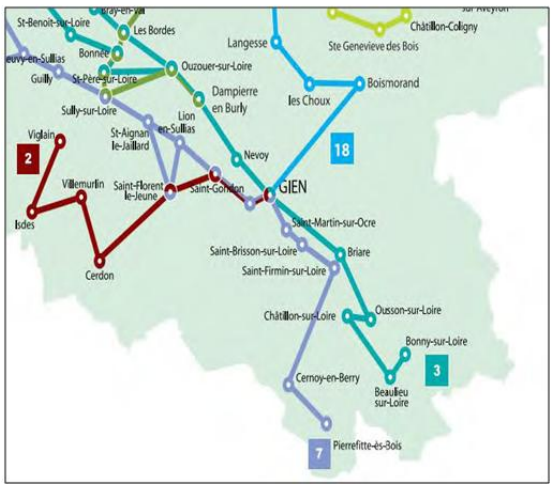

Source : Diagnostic du ScoT du Pays du Giennois – CG 45

→ ***L'absence d'organisation de l'intermodalité***

L'intermodalité consiste à emprunter différents modes de transport au cours d'un même déplacement, de sorte qu'il convient d'organiser et faciliter les transferts d'un mode à l'autre : interface physique, horaires, tarification, stationnement…

Il se trouve que sur le territoire du Pays du Giennois **cette intermodalité n'apparaît à ce jour pas organisée, notamment en ce qui concerne la coordination du réseau de bus ULYS et du réseau ferroviaire de la SNCF**.

▪ Une offre de « mobilité alternative » limitée

→ ***Le caractère réduit de l'offre de circulation douce***

- La faible densité et le caractère diffus des fonctions urbaines (habitat, emploi, commerce, loisirs…) sont un frein à la mobilité « douce » sur le territoire du Pays. Pour autant, il apparaît par exemple que l'aire urbaine et la ville de Gien présentent des potentialités qui ne semblent pas avoir été exploitées à ce jour.
- Un réseau cyclable/piéton orienté vers les déplacements de loisirs et découverte (« Loire à Vélo ») d'où un usage au quotidien limité

→ ***Des initiatives locales émergentes de « mobilité alternative » intégrant davantage les besoins liés aux déplacements fonctionnels de la population locale …mais dont la portée paraît encore limitée***

- La mise en œuvre d'un plan de déplacement d'entreprise…toutefois circonscrit à la Centrale de Belleville (EDF)
- Des pratiques de covoiturage encore embryonnaires (aires de covoiturage à Gien et Briare)
- Quelques initiatives en matière de transport ciblé au rayonnement limité : service de transport intercommunal visant à faciliter l'accès aux marchés (Briare / Châtillon :) ; taxi Sncf reliant Bonny à Briare…
- L'absence de solutions de transport « solidaire » à l'échelle des bassins de proximité : mise à disposition de véhicules, bénévolat citoyen…

AXE DE TRAVAIL 6 : DÉFINIR UN SCHEMA DE MOBILITE A L'ECHELLE DU PAYS

OBJECTIFS

La mobilité apparaît comme un **enjeu prioritaire au niveau du Pays du Giennois à « penser » et traiter prioritairement cette échelle**.

L'élaboration d'un schéma de mobilité du Pays du Giennois permettra notamment :

- dans un contexte de faiblesse de l'offre de transport alternatif au véhicule individuel motorisé, **de promouvoir les offres de déplacement infra Pays à partir des trois grands pôles urbains,** notamment pour tenir compte des échanges croissants à l'œuvre entre ceux-ci (migrations domicile – travail en particulier) ;
- de **faciliter les déplacements et l'accès aux services et équipements des publics « empêchés »** (publics non motorisés ou souffrant de handicaps physiques ; personnes âgées ; jeunes…), en suscitant le cas échéant les initiatives « citoyennes » ;
- dans un contexte de réduction de la desserte ferroviaire du Pays par rapport à Paris et d'une faiblesse de l'offre de transport vers Orléans, **de maintenir les deux gares en service (Gien, Briare) et de les valoriser sur le plan urbanistique**, celles-ci devant s'affirmer en tant que « portes d'entrées » du Pays.

PREMIERES ILLUSTRATIONS DE MISE EN ŒUVRE

La définition d'un schéma de mobilité à l'échelle du Pays passera par la réalisation d'une étude spécifique qui pourra s'articuler autour des volets suivants.

1. LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC MOBILITÉ A L'ECHELLE DU PAYS DU GIENNOIS

Ce diagnostic permettra notamment de recenser finement les pratiques actuelles de mobilité, les initiatives à l'œuvre et les besoins.

2. LA DEFINITION D'UNE STRATÉGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE MOBILITÉ

Tout ou partie des options suivantes pourront être envisagées, sur la base d'une proposition de scénarios alternatifs.

- Développement de dessertes (inter)urbaines structurantes en transports collectifs : aire urbaine giennoise ; liaison Gien – Briare – Châtillon s/Loire
- Organisation de l'intermodalité, en travaillant en particulier le lien réseau ferré SNCF / lignes de bus départementales ULYS
- Valorisation des gares en optimisant notamment :
  - leur desserte : réseaux locaux de rabattement à partir des pôles urbains et économiques…
  - le stationnement : parkings relais favorisant l'intermodalité (voitures, vélos) ;

- les aménagements et services complémentaires : bâtiments voyageurs, points d'information, accès des vélos ou des personnes à mobilité réduite…

- Développement des circulations douces « utilitaire » : voies cyclables et stationnements associés en particulier au sein des pôles urbains
- Optimisation, valorisation, extension du transport à la demande, le cas échéant de manière différenciée selon les territoires
- Promotion, renforcement et organisation du covoiturage
- Promotion, animation des plans de déplacements d'entreprises, au sein des zones d'activités par exemple
- Impulsion et soutien des solutions de transport « solidaire » à l'échelle des bassins de proximité : mise à disposition de véhicules, bénévolat citoyen…
- Développement de prestations spécifiques répondant aux besoins ponctuels de publics spécifiques : jeunes, personnes âgées, handicapés, personnes en recherche d'emploi ou en insertion, touristes…

3. LA DEFINITION D'UN CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE GOUVERNANCE

- Définition du rôle et statut des communautés de communes (autorités organisatrices de transport de deuxième niveau), avec ce que cela impliquera en termes de cofinancement des politiques de transport
- Ingénierie et animation locales
  - Accompagnement des porteurs de projet : assistance-conseil ; instruction des demandes d'aides financières…
  - Impulsion, promotion et accompagnement de démarches pilotes (ex : plans de déplacements interentreprises à l'échelle du zone d'activités)
  - Accompagnement des communes et/ou communautés de communes dans la mise en œuvre des politiques et actions
  - Mutualisation de moyens à l'échelle du Pays, en relais d'initiatives communautaires
  - …
- Sensibilisation, communication, information, accompagnement « des passages à l'acte » pour accélérer l'évolution des comportements individuels, auprès des élus et des habitants
- Pour faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'actualisation du Schéma de mobilité, un groupe de travail ad hoc pourra être constitué au niveau du Pays